La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL XXXII. MONTREAL, BAS-CANADA, SAMEDI MATIN 19 NOVEMBRE 1859 No. 30.

MUSIQUE.

ALPHONSE LaROCHE, Pianiste, désire RECEVOIR DES ORDRES pour donner des LEÇONS DE PIANO en cette ville ; et il espère par sa longue expérience mériter le patronage de ses amis et du public.

REFERENCE :—MM. Ls. Lacoste, M. P. P. Boucherville, Dr. Weibrenneur, Capt. Munro, 75 rue Notre-Dame, MM. Prince & Herbert, rue Notre-Dame.

Montréal, 3 Juin 1859.—smk

A VENDRE :

Un LOT DE BEURRE SUPERIEUR, arrangé pour l'usage des familles.

G. & D. SHAW,
7, Rue Commune.

15 oct–dm

Place de Commis demandée.

UN jeune homme de 18 ans, sachant les langues française et anglaise, désir se placer dans un magasin d'épicerie ou de farine, à la ville ou à la campagne. S'adresser à ce Bureau.

Montréal, 20 oct

Terre a vendre.

A VENDRE, à des conditions favorables, UNE TERRE située dans la paroisse de St. Ours, sur la rivière Richelieu, à une distance de quatre lieues de Sorel.

Cette terre a 2 arpents de front sur 30 de profondeur. Le sol en est excellent et bien engraissé.

Il y a une jolie et solide habitation, avec une glacière, un jardin bien garni d'arbres fruitiers, une maison de fermier, des granges, des étables bien construites et commodes.

Le bateau à vapeur arrête vis-à-vis la maison. Pour plus amples détails,

S'adresser à

ARTHUR MONDELET,
59, Petite Rue St. Jacques.

28 avil

MOULANGES FRANCAISES

SOUS LE

PLUS COURT DELAI.

M. LOUIS TESSIER, facteur de MEULES de MOULINS en France, et arrivé en Canada depuis quelques années, a l'honneur d'informer le public et les propriétaires de moulins à farine, que M. William Burry, où il a demeuré trois années comme maître en chef de la manufacture des moulanges, étant mort, il continura à recevoir toute commande pour la façon des moulanges de quelque grandeur que l'on puisse les désirer.

M. L. Tissier a actuellement en mains douze moulanges qu'il peut garantir, comme étant ce qu'il y a de mieux sous le rapport de la confection et de la qualité de la pierre.

M. L. T. rayonnera et mettra prêtes à marcher les moulanges que l'on voudra bien lui commander.

S'adresser au Nos. 137 vis-à-vis la distilerie de Dow, ou 210 rue St. Joseph.

19 octobre.—tmk

AVIS.

SOCIETE

DE

CONSTRUCTION CANADIENNE

DE

MONTREAL.

LES DIRECTEURS informent les Actionnaires qu'ils sont en POSSESSION DES LIVRES de la SOCIÉTÉ, et que ceux qui sont arriérés, de vouloir bien venir régler sans délai.

J. L. BRAULT,
Sect. Trés.

No. 35, Rue St. François-Xavier.

Lontréal, 22 oct

T. GARRATT & CIE.

HORLOGERS ET BIJOUTIERS,

NO. 5,

QUARRÉ JACQUES-CARTIER, MONTRÉAL

IMPORTATEURS DE MONTRES, BIJOUTERIES, TAPITSERIES, MIROIRS,

Montre Lepine, en argent	$ 8 00
Do do (Hanting) en argent.	11 00
Montre d'or pour Dames	20 00
Do de chasse, en or, depuis	30 00
Horloge depuis :	1 00

Tapisserie par pièces 4½d

N. B. Montres et autres Bijouterie arrangées par des ouvriers de première classe.—Tout ce qui est vendu ou réparé dans cet établissement est garanti pour un an

Montréal, 20 oct—

CONSULAT DE FRANCE

AVIS.

Québec, 30 septembre 1859

LE Consulat de France désire savoir ce qu'est devenu un Sr. PIERRE ROMAIN PAILLARET, qui a dû venir en Canada en 1853. Il s'agit pour lui d'une succession à recueillir.

☞ Les journaux français du Canada sont priés de reproduire cet avis.

8 octobre.

EMPLACEMENTS

AVENDRE OU A LOUER.

L'UN situé sur la rue principale du Village de Beauharnois, à deux arpents des Quais seulement, avec une superbe maison à deux étages, hangard, boulangerie, &c.

— AUSSI :—

Un autre emplacement situé au village de St. Timothée, avec deux maisons, dont une à deux étages, hangard, écurie, &c.

Pour les conditions, s'adresser, à St. Timothée, à F. X. POITRAS, propriétaire, ou au Notaire soussigné,

L. GERVAIS,
N. P.

Timothée, 1er. oct—6—qiu

A VENDRE

DE

GRE A GRE

DES

LOTS A BATIR

SUR LA FERME ST. GABRIEL,

" " DE LA MOMTAGNE,

" " WOODLAND (OU FERME GREGORY).

S'adresser au Séminaire.

JHP. COMTE, Ptre.
Procr. du Séminaire.

22 oct—cink

HECTOR LEBER,

ARPENTEUR PROVINCIAL,

BUREAU : No. 21, rue St. Vincent, Montréal.

2 aout—smk

POELES DE FANTAISIE

(SIMPLE ET DOUBLE,)

DEPUIS 1½ à 4½ PIEDS DE LONG,

SUR

D'AUSSI BEAUX ET SOLIDES PATRONS

QUE L'ON PUISSE SE PROCURER EN CANADA.

ON peut se procurer ces Poêles à la FONDERIE DE MONTREAL, où ils sont manufacturés et à vendre, Nos. 91 et 99, rue William

WILLIAM FODDEN.

Montréal, 10 nov

BLE DE SEMENCE.

Bled de la Mer-Noire.
" (Scotch)

—AUSSI—

Fleur Ext superfine,	
" Superfine	No. 1.
" "	No. 2.
" de Seigle.	
" de Bled d'Inde.	

A vendre par le soussigné.

C. FITZPATRICK.
No. 58 Rue des Commissaires.

19 mars.—ak

1859.

Ligne americaine de steamers

LIGNE JOURNALIERE POUR

OGDENSBURGH

Ayant connection avec les Vapeurs sur le Lac Ontario et les routes pour toutes les places dans l'Ouest.

Les vapeurs de première classe

WELLAND ET OTTAWA,

formant une LIGNE JOURNALIERE laissant le Bassin du Canal à 9 heures A. M., et Lachine à l'arrivée des chars ; laissant la Station de la rue Bonaventure à MIDI,— arrêtant à Beauharnois, Côteau, Cornwall, Dickinson Landing, Morrisburgh, Mathilda, Prescott, et se joignant à Ogdensburgh avec les Magnifiques Vapeurs des Lacs, le

Bay State,
Ontario,
Cataract, et
Niagara

voyageant sur la côte sud,—arrêtant a Brockville, Marristown, Alexandria Bay, Clayton, Cape Vincent, Kingston, Sackett, Harbour, Oswego, Rochester, Toronto et Lewiston.

Cette ligne présente toute l'aisance, le comfort, &c., aux touristes, et elle est en même temps la ligne qui voyage au meilleur marché et avec le plus de rapidité.

Pour autres informations, s'adresser à

JAMES HOUGHTON,
33, Grande Rue St. Jacques.

Ou au Bureau, bas de la rue McGill à

JOHN McMARTIN,
Agent.

Montréal, 8 oct

LIVRES NOUVEAUX.

	$ c.
QUELQUES Erreurs sur la Papeauté, par Veuillot, in-12, broché	0.63
Le Siege de LaRochelle ou le Malheur et la Conscience, par Madame De Genlis, in-12, broché	0.50
Jérusalem Délivrée, traduit par Lebrun, in-12, broché	0.30
Les Mille et une Nuits, Contes Arabes, traduits par Gailand, orné de gravures, in-8, broché	0.50
Dictionnaire National ou Dictionnaire Universel, de la langue française, par M. Bescherelle, ainé, deux beaux gros volumes, in-4, reliés	14.00
Les plus belles Eglises du Monde, notices historiques et archéologiques sur les Temples les plus célebres de la Chrétienneté, par l'Abbé J. J. Bourassé, ornés de nombreuse gravures, beau grand volume, in-8, broché	2.25
Saint Louis et son Siecle, par le Vicomte Walsh, illustré, in-8, broché	0.80
Le Christ et les Antechrists dans les écritures, l'histoire et la Conscience, par V. Déchamps, beau volume, in-8, broché	1.10
Journal d'un voyage en France et Lettres écrites d'Italie par Thomas W. Allies in-8, broché	0.50
Lettres sur l'Histoire de la Réforme en Angleterre et en Irlande, par W. Cobbett, in-12, broché	0.45
Histoire de l'Eglise Chrétienne, par Clément Siemers, avec approbations, in-12, broché	0.45

En vente chez

BEAUCHEMIN & PAYETTE.

29 oct.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DE NEW-YORK

SUR LA VIE.

(The New-York life Insurance Company.)

112 & 114, BROADWAY, NEW-YORK.

Capital accumulé $1,402,966.

Dernier Dividende annuel, trente par cent.

PRINCIPAL BUREAU EN CANADA.

No. 18, GRANDE RUE ST. JACQUES,
MONTREAL.

Bureau Local en Canada.

L'Hon. L. T. DRUMMOND, M. P. P., Président.

L'Hon. L. H. Holton | Thomas Morland, Ecr.,
Gordon McKenzie, Ecr. | E. S. Freer, Ecr.,
Leander William Starr, Secrétaire.

CONSEIL PERMANENT.

L'Hon. L. T. DRUMMOND, M. P. P.,

Avocat.

MM. ROSE, MONK & RITCHIE, Montréal,

Banquiers.

La Banque de la Cité.

Officiers Medicaux

GEORGE E. FENWICK, M. D. et ROBERT T. GODFREY, M. D.

On peut obtenir des Formes d'Applications en blanc, le dernier Rapport Annuel et une Table des Taux, &c , en s'adressant au Bureau de l'AGENCE GENERALE, ou des Agents de la Compagnie en Canada.

DES COMMISSIONS LIBERALES SERONT ACCORDÉES AUX COURTIERS.

J. LEANDER STARR,
Agent Général pour le Canada.

30 avril—u

AVIS

UN INSTITUTEUR bien qualifié, pouvant ournir une de ses Demoiselles comme Assistante t qui est aussi elle-même, bien qualifiée pour enseigner l'anglais et le français, désirerait se placer dans une localité où il pourrait être suffisam-

LE PLUS GRAND ETABLISREMENT

DE

CONFISEUR

DE

MONTREAL

NO. 31

RUE ST. LAURENT.

LE soussigné annonce à ses anciennes pratiques et au public en général qu'il vient de se fixer de nouveau à Montréal dans la superbe bâtisse de R. P. Bélair, écuier, rue St. Laurent, où il aura toujours en main.

Bonbons fins,
Bonbons à bas prix,
Dragées,
Sucre Candi,
Sucre aux Amandes,
Pastilles à la jujube, au vin, &c.
Jujube,
Pate d'Amande,
Gâteaux feuilletés

—AUSSI—

Pains de Savoie,
Biscuits,
Tarte au Pomme,
Paté au framboise,
Biscuit au Sucre,
Biscuit feuilleté.

—DE PLUS—

On pourra se procurer du café chaud tous les jours de MIDI à NEUF heures P. M.

—ENCORE—

La plus grande et la plus belle variété de liqueurs et sirops français, tels que

Sirops de Framboise,
Noyaux,
Cassis,
Pêches et Ananas.

Les marchands de la campagne sont priés de venir visiter cette maison, certain d'avance qu'il ne peuvent trouver mieux ailleurs quant au bon marché et la qualités des articles.

CHARLES THOMAS.

27 octobre.

POELES AMERICAINS

FOURNAISES A AIR CHAUD

VENTILATEURS

ET

POELES DE FANTAISIE POUR SALON.

ET

GRILLES.

GRANDE REDUCTION

SUR LE

Prix des poeles de toute espece

Le STATESMAN Consumeur de Gaz,
Le ALBANIAN, do de Gaz et de fumée,
Le " PRINCESS, " Cooking pour le Charbon,
Le CROWN OF THE WEST,
Le WOODLAND FARMER,
Le CLIPPER AIR TIGHT,
Le FIRE WITCH,

SUPÉRIEURS Poêles de Cuisine pour le bois, et un Grand Assortiment de Poeles de Salon de tous patrons et de tous prix.

A vendre à l'Etablissement de

U. J. MARTINEAU.

RUE NOTRE-DAME, No. 277, MONTRÉAL.

PLOMBAGE et TOITURES de toutes sortes exécutés dans le plus bref délai.

U. J. MARTINEAU,
Etameur, Plombier et Couvreur.

27 oct. 1359.

AGENCE DES TERRES DE L'ORDONNANCE.

DES SOUMISSIONS seront RECUES jusqu'au PREMIER DECEMBRE prochain, pour le loyer de VINGT-SIX ACRES ET DEMIE DE TERRE, plus ou moins étant une partie de la propriété de l'Ordonnance à Chambly, située au sud et à l'ouest du Canal de Chambly.

M. Warren, Sergent des Casernes à Chambly, montrera cette terre si on lui demande.

Le loyer devra être pour cinq ou sept ans et qui pourra se terminer à la demande de l'une des parties, à trois mois d'avis.

On devra mentionner le prix du loyer en courant, par acres et payé tous les quartiers. On devra donner les noms de deux personnes responsables.

Les soumissions devront être adressées au soussigné.

WILLIAM F. COFFIN,
Agence des Terres de l'Ordonnance,
Otawa.

27 octobre.—qtzi

AVIS D'ASSURANCE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE

CONTINUE

A

ASSURER LES PROPRIETES

A des termes encore plus favorables, et a des taux aussi bas que ceux exigés par aucunes autres bonnes Compagnies anglaises.

BUREAU--15, Rue de l'Eau, vis-a-vis le Quai.

H. L. ROUTH,
AGENT.

Montréal, 27 sept 1859 118

Directement de Paris,

EAU de Cologne de Farina et Vinaigre de toilette, Jujube français et Gomme, Eau-de-Bottot, Brosses françaises pour cheveux, ongles et dents, &c., &c , à vendre par

J. GARDNER, Chemiste.
Rue Notre-Dame, Côté Ouest.

12 nov

FLUIDE A BRULER, HUILE A CHARBON (Albertine).

A vendre par

12 nov JOHN GARDNER,

POUDRE ALLEMANDE

De Gardner pour Patisserie.

SANS rivale pour la pureté et le bon marché, dans des paquets d'une livre, 1s 3d chacun, à vendre par J. GANDNER, Chimiste, &c.

14 nov. Rue Notre-Dame, Côté-Ouest.

Robes de Buffles de la Compagnie de la Baie d'Hudson,

A vendre par le Soussigné. Ces robes sont de toutes sortes contenues dans des ballots d'environ 50 chacun, ou en paquets de douze.

JOHN DOUGALL,
Marchand à Commission,
17 Rue St. Paul, 270.

DISPENSAIRE PARTICULIFR,

PAR LES DOCTEURS

BOYER, DELISLE & DE LORIMIER

RUE BONAVENTURE **No. 13**

CONSULTATION DE 9H. A.M., à 5H. P. M.

ON TRAITERA INDISTINCTEMENT

TOUTES LES MALADIES.

IL Y A UNE EXCELLENTE

MAISON DE PENSION,

ATTACHÉE À L'ÉTABLISSEMENT.

LE DR. DELISLE S'OCCUPERA

Spécialement des maladies des YEUX.

Montréal, 5 nov—m

NOUVELLE

COMPAGNIE DE GAZ

DE LA

CITE.

$50 DE RECOMPENSE.

ATTENDU que dans la nuit du 30 ult., trois des fanaux dans les rues Drummond et Sherbroke ont été volés, la Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité paiera la somme de $50 à toute personne qui donnera telles informations qui conduiront à l'arrestation et à la conviction des voleurs. La même récompense sera aussi payée à toute personne ou personnes qui trouveront quelqu'un à voler quelque chose appartenant à la dite Compagnie.

$20 DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera payée par la dite Compagnie pour l'arrestation et la conviction de toute personne, après cette date, trouvée coupable d'endommager les fanaux des rues et autres propriétés appartenant à la Compagnie.

Par ordre du Bureau,

GEO. ROBSON,
Secrétaire.

5 nov—si

Rhumes, Enrouement

INFLUENZA, IRRITATION, ou toute affection du Gosier, ainsi que le RHUME CONSOMPTIF, la COQUELUCHE, la BRONCHITE, L'ASTHME, le CATHARRE GUÉRIS par les LOSANGES ou PASTILLES de BROWN.

Simple et élégante combinaison pour rhumes, &c
Dr. G. F. BIGELOW, Bostan.

Elles ont été des plus efficaces pour l'enrouement.
Révd. H. WARD BEECHER.

J'en recommande l'usage aux orateurs.
Révd. E. H. CHAPIN, New-York.

Très-efficace contre l'enrouement et l'irritation du gosier si communs chez les orateurs et les chanteurs.
Prof. M. STACY JOHNSON, La Grange Ga.
Maître de musique, Collége féminin du Sud.

Deux ou trois fois j'ai eu des attaques de Bronchites qui m'ont fait craindre d'être obligé d'abandonner mon ministère. Mais après un usage modéré des " Troches " ou Pastilles de Brown, je me trouve actuellement à même de prêcher chaque nuit durant des semaines entières, sans le moindre inconvénient.
Révd. E. B. RYCKMAN, A. B., Montréal,
Ministre Wesleyan.

A vendre chez tous les Droguistes du Canada, a raison de 25 cents la boite.

5 nov—smk

CORBILLARDS OU CHARIOTS

Au No. 5, Rue St. George,

PRES DE LA RUE CRAIG.

M. ARSENE CHAPELEAU

INFORME ses amis et le public en général qu'il a constamment chez lui, au No. 5, Rue St. George, de MAGNIFIQUES CHARIOTS, ou CORBILLARDS, qu'il livrera au plus bas prix qu'en aucune place, avec un ou deux chevaux, il peut aussi fournir des BIERES, ou CERCUEILS, de toute sorte, GANTS, CREPES, CIERGES, &c., pour les services funebres. Il fait aussi savoir qu'il ensevelira tout homme ou enfant à demande.

26 juillet 1859.—ak

ASSOCIATION D'ASSURANCE

SUR LE FEU "UNITY"

D'ANGLETERRE.

CAPITAL..... £2,000,000 Stg.

DIRECTEUR, pour l'Amérique Britannique du Nord, W. P. Reynolds, Ecr.
ASSISTANT-AGENT, Charles A. Brault, Ecr.
INSPECTEUR, H. M. PERREAULT, Ecr.

BUREAU, 48, rue St. François-Xavier.

Assurances effectuées aux conditions les plus favorables et aux taux les plus bas chargés par les Compagnies responsables.

W. P. REYNOLDS, Ecr.
Directeur pour l'A. B. du N.

Montréal, 15 oct—dzi

Bureau de la Compagnie de l'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comte de Montreal

LES MEMBRES DE CETTE COMPAGNIE sont notifiés qu'UNE REPARTITION de SEPT et SEPTHUITIEME par CENT a été déclarée sur leurs billets de prime consentis à la dite Compagnie, pour l'année finissant le Premier Lundi d'Octobre 1859 ; et que la dite répartition est maintenant due et payable au Bureau de la dite Compagnie, No. 1, rue St. Sacrement, à Montréal, sans délai. Ceux qui n'auront pas payés dans les trente jours qui suivront le présent avis, pourront être poursuivis, suivant la loi.

Par ordre du Bureau,

P. L. LeTOURNEUX,
Secrétaire et Trésorier.

ontréal, 3 oct. 1859—1—tm

Vache trouvee.

MERCREDI dernier, UNE VACHE a été trouvée. Le propriétaire pourra la ravoir, en s'adressant à Ignace Girard, rue Dufresne, faubourg Québec, et en payant les frais d'annonce et autres frais accessoires à celui qui l'a trouvé.

Montréal, 17 nov—tip

QUELQUES ERREURS

SUR

LA PAPAUTÉ

PAR

LOUIS VEUILLOT,

1 vol., in 12 br. 63, cts.

En vente chez

J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, No. 8, Montréa

20 oct

ACADEMIE

DE

Mr. THOMAS DAJENAIS

No. 74, RUE DORCHESTER.

Montréal, 13 oct—mk

PROGRAMME DE L'ENEIGNEMENT

DANS

L'ACADEMIE COMMERCIALE

DES

COMMISSAIRES CATHOLIQUES

DE MONTREAL,

NO. 19, RUE COTE,

SOUS LA DIRECTION DE

MR. U. E. ARCHAMBAULT, Principal.
MR. P. GARNOT, Professeur de Français.
MR. J. M. ANDERSON, do d'Anglais.

LE COURS D'ÉTUDES SE COMPOSERA DE CINQ ANNEES.

PREMIÈRE ANNÉE:

CLASSE PREPARATOIRE :

Religion, Lecture en français et en anglais. Calligraphie. Calcul mental. Exercices de langage français et anglais. Leçon de choses dans les deux langues. Musique vocale.

PRIX DE L'ENSEIGNEMENT : UNE PIASTRE PAR MOIS.

SECONDE ANNEE:

Religion. Lecture en français et en anglais. Etymologie des mots. Calligraphie. Grammair française et grammaire anglaise (éléments). Géographie, (explication des cartes). Histoire Sainte. Leçon de choses dans les deux langues. Musique vocale.

PRIX DE L'ENSEIGNEMENT : UNE PIASTRE 50 CTS. PAR MOIS.

TROISIÈME ANNÉE:

Religion. Lecture en français et en anglais, avec explications. Etymologie des mots. Calligraphie. Arithmétique, (toutes les regles de commerce). Grammaire française et grammaire anglaise, (syntaxe). Géographie. Histoire Sainte. Leçons de choses dans les deux langues. Musique vocale.

PRIX DE L'ENSEIGNEMENT : DEUX PIASTRES PAR MOIS.

QUATRIEME ANNÉE:

Religion. Lecture raisonnée en français et en anglais. Etymologie des mots. Calligraphie. Grammaire générale, (française et anglaise). Arithmétique, dans toutes ses parties. Géographie. Histoire du Canada, (domination française). Eléments d'Algebre et de Géométrie. Histoire Naturelle. Histoire générale. Leçons de choses dans les deux langues. Tenue des livres à simple entrée. Musique vocale.

PRIX DE L'ENSEIGNEMENT : DEUX PIASTRES 50 CTS. PAR MOIS.

CINQUIÈME ANNÉE:

Religion. Elocution française et élocution anglaise. Littérature française et littérature anglaise. Calligraphie. Tenue des Livres à double entrée. Economie commerciale. Géographie. Histoire du Canada, (domination anglaise). Histoire Naturelle. Histoire générale. Géométrie. Algebre. Notions de Physique et de Chimie. Musique vocale.

PRIX DE L'ENSEIGNEMENT : TROIS PIASTRES PAR MOIS.

Tous les mois, les parents recevront avec le compte du prix de l'enseignement, un bulletin cacheté, constatant la conduite, le travail et les succes de leurs enfants.

L'instruction religieuse sera placée sous la direction des Messieurs du Séminaire, dont les leçons auront lieu deux fois par semaine, en français et en anglais.

Si le nombre des élèves le requiert, on se procurera les services d'un autre professeur d'anglais.

Montréal, 16 aout—tmk

COUR DE BANQURROUTE.

Dans la Cour de Banqueroute pour le District de Montréal.

Dans l'affaire de ROBERT SCOTT et CHARLES D. SHAW, banqueroutiers.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un ordre de l'Honorable JAMES SMITH, l'un des Juges de la Cour Supérieure de Sa Majesté pour le Bas-Canada, résidant dans le District de Montréal, les propriétés foncières suivantes appartenant à Charles D. Shaw, l'un des banqueroutiers, seront vendues à l'encan, à la Cour de Banqueroute, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, le VINGTIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, savoir :

Un lot de terre situé à la Côte St. Antoine, dans la paroisse de Montréal, connu sous le numéro quinze, sur le plan de la propriété de Footner & McKay, dressé par Macfarlane, arpenteur, et contenant cent quatre-vingt-douze pieds de front, et deux cent soixante-deux pieds de profondeur, en arrière, plus ou moins, mesure anglaise ;—bornée en front par la route projetée, en arriere par McPherson ou ses représentants, d'un côté par le numéro cent quarante-six, de l'autre côté par le numéro seize.

Toutes personnes ayant ou prétendant avoir aucunes réclamations sur les dites propriétés sont, par le présent avis, requises d'en faire connaître la nature par écrit devant l'un des juges de la dite Cour Supérieur et de les filer dans la Cour de Banqueroute, dans la Cité de Montreal, au moins quinze jours avant le jour de la vente, afin de procéder à l'audition de telles réclamations et de statuer sur icelles.

JOSEPH WALKER,
Agent.

Montréal, 5 octobre 1859—ti

Licitation Volontaire.

MARDI, le VINGT-NEUF NOVEMBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi, sera vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse St. Louis de Gonzague, l'Immeuble suivant, savoir :

Une terre située dans le quatrieme Rang d'Ormstown, dans la paroisse St. Louis de Gonzague, contenant d'abord, un arpent de front sur cinq arpents et trois quarts de profondeur, et ensuite deux arpents de front sur dix-neuf arpents et un quart de profondeur, le tout, plus ou moins, bornée en front par le chemin du dit Rang, en profondeur par les terres du troisieme Rang d'Ormstown, du côté nord-est par Rémi Billette, et du côté sud-ouest, par Samuel Cushing, Ecr., avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Les conditions seront connues le jour de la vente, ou avant, en s'adressant au Notaire soussigné, à Beauharnois.

V. A. L. DE MARTIGNY,
N. P.

Beauharnois, 7 nov—10—tiu

FLEUR, FLEUR, FLEUR.

☞ LARD,
☞ AVOINE,
☞ POIS,
☞ SON,
☞ GRUE.

G. E. STARNES,

No. 59, rue des Commissaires,

Magasin ci-devant occupé par MM. Augé & Roy.

26 avril 1859

COMPAGNIES D'ASSURANCES

MANHATTAN

(INCORPORÉE EN 1821)

IRVING & ARCTIC

FEU ET DE LA NAVIGATION,

Capital $1,000,000.

BUREAU à Montréal, 19, rue St. François-Xavier. On assure, des premieres Compagnies ci-dessus, à des prix réduits.—On donnera des réferances les plus satisfaisantes quant à leur respectabilité et situation.

THOMAS SIMPSON, JNR.
Agent général.

Montréal, 22 janv 1859—ak

MARCHANDISES SECHES,

A

GRAND MARCHÉ,

No. 128, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Nous invitons toutes personnes qui ont occasion de visiter les magasins, d'entrer et de voir notre assortiment au montant de

$40,000 DOLLARS,

Importé par la maison même et acheté aux Encans, et dont l'on disposera à des prix qui ne peuvent que satisfaire les acheteurs :

$1— LE QUE—

	Valeur	Vendu pou
Toile fine	2s	1s 3d
Coton blanc	6d	4d
Indienne	7½d	5d
Couvrepieds frappés	25s	12s 6d
Soie glacée, noire et de couleur	6s 3d	4s 6d
Châles de satin	40s	27s 6
Patrons à falbalas	20s	13s 9d
" " mousseline	15s	10s 6d
Mousseline de laine	9s	6s
Drap noir superfin	20s	12s 6d
Drap brun pour mante	10s	6s 3d
Drap gris "	9s	5s

Et quantité d'autres MARCHANDISES aux même conditions.

BRAULT & DORVAL,
21 juin 128, rue Notre-Dame

J. B. MENARD,

84,

RUE SAINT-LAURENT,

MONTREAL.

SCULPTEUR

EN MARBRE ET EN PIERRE,

INFORME le public qu'il est prêt à exécuter toutes sortes de commandes dans cette ligne, tel que

MONUMENTS DE TOUTES ESPECES, EN MARBRE ET EN PIERRE, TOMBES, DEVANTS DE CHEMINÉES, TABLES, &c

mai— ap

Place de Ménagère demandée.

UNE personne âgée de 40 ans et pouvant fournir de bonne recommandations, désirerait se procurer une place comme Ménagere, soit à la ville roit à la campagne ; elle a déjà demeuré plusieurs années dans un presbytere. S'adresser à ce Bureau.—10 nov—dip

Boeuf trouvé.

LE Soussigné a acheté ces jours derniers un grand nombre de Bœufs parmi lesquels s'en trouve un qui ne lui appartient pas.—Celui qui l'a perdu pourra le ravoir, en s'adressant rue Mignonne, à Wm. Laflamme.

10 nov—tip

On vient de publier

UNE GRANDE GRAVURE de MONTREAL donnant une vue correcte du PONT VICTORIA avec la description de sa construction, &c., imprimée en français et en Anglais.

A VENDRE

Aux magasins de Livres et Bureaux. Prix 7½d. Sur beau papier fort 1s.

En gros par

SALTER & ROSS,
Imprimeurs-Editeurs.

29 sept

Application au Parlement.

AVIS PUBLIC

EST par les présentes donné qu'il sera fait application au Parlement Provincial du Canada, à sa prochaine Session, pour un acte incorporant " LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA RIVE NORD DU ST. LAURENT."

22 oct—dm

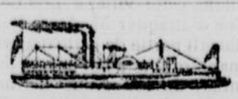

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE

ROYALE.

A commencer du PREMIER NOVEMBRE prochain, le départ des steamers de cette compagnie pour Québec, sera à CINQ heures, P. M.

JOSEPH LEVY,
27 octobre.— dzi Agent.

UNIVERSITE

DU

COLLEGE McGILL.

FACULTE DE DROIT.

LES lectures dans cette faculté commenceront le SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain. Les personnes qui desirent les suivre ou obtenir des informations les concernant voudront bien s'adresser au Secrétaire de l'Université ou au Doyen de la Faculté.

Honoraires pour la saison $14 payables d'avance.

Honoraires pour Matriculation $2. Toutes honoraires payables d'avance.

J. J. C. ABBOTT, B. C. L.,
Doyen de la Faculté.

Nov. 5—si

Listes des Lettres

NON RECLAMÉES au Bureau de Postes de Montréal, reçues entre le 15 et le 31 octobre inclusivement.

Les chiffres indiquent le nombre de lettre à la même adresse. En demandant une de ces lettre on devra spécifier si elles ont été publiées.

Outre cette liste une autre des lettres de VILLE est affichée à l'entrée du Bureau correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

	A
Aubin, N Mde	
	B
Beaubien Lucie	Bazillère Marg. Dlle
Bermier F X Mde	
	C
Cartier Z Mde	Cusson Hélène Dlle
	D
Dupras Ang Mde	Denis Pierre Dame
Desautel Athenise Dlle	Delorme Marie Dlle
Dollelin Sophie Dlle.	
	F
France A	
	G
Gervais Bose	
	H
Huberdeaux Franc Ve	Hamelle Ve F X Rochon
	J
Jolie Mde	
	L
Labelle M Veuve	Langelier F X Mde
Lafreniere S Dlle	Laferté Eliza Dlle
Lavigueur Rosalie	Lamothe Louise Dlle 2
Laflamme Mde	Lalumiere M Dlle
Labare Théod Mde	
	M
Moreau M Mde	
	P
Peltier Dme ve Benjamin	Parisault Dlle Harriatte
	R
Roy Dlle Sophie	Rouillard Marguerite
	S
St Louis Mis Francis	Schetter Dlle Julia
	W
Wiscam Marie	

LISTES DES MESSIEURS.

	A
Augers Charles	Auger Jean
	B
Barens Habdenek 3	Barnaby J. L. dit
Beaudoin George M.	Beethand Pierre
Bernard Docite	Balera Rodrique
Brierre Joseph	Bourbonier Olivier
Brissette Piere	Bonnture Antoine
Bonneville Léonidas	Brunau Léon
	C
Camyré J. B.	Cartier Jacques
Cabarre Théodule	Carriere Joseph
Chapue Baptist	Chaput G
Carrière Joseph	
	D
Dereue Olivier	Despelteau Julien
Desrocher Joseph	Déry Charles
Déchant François	Demcheviand Gédéon
Delaurier Benjamin	Daray Moyse
Dubee J B	Dubue Joseph
Dufault Charles	Durocher Louis M
	F
Ferland Léon	Fontaine W
	G
Gargara Prospéro	Gard Antoine
Gagnon Piere	Gauthier J D 2
Gélinas Antoine	Gélineas Raphal
Globensuy Gadfron	Greffrat Miller
Grineau Jean Baptist	Gravel Pascal
Grobeau Olivier	Guerrier Louis
Graton François	
	H
Hirbet P	
	L
Lacombe Ed	Caillerète
Lajoie Etienne	Lagarde L O
Larue Jean Baptiste	Laplante Pierre
Lallenr François	Lartiege F X
Lauzon Pierre	Lapointe Alphonse
Lagard Paul	Leger J Baptiste
Leclaire Charles	Leclerc J O
Lescarbeau Baptiste	Longpré Arthur B
Lucier Michel	
	M
Marsais A	Marcoux Jean
Marcelle François	Marcon Eusebe
Marcoux J B	Maigar Narcisse
Mazes Joseph	Martin L S
Mileur David	Meunier Maiise
Morin Baptiste	Morin Théophile
Marcoux Bte	
	N
Navin Jean Baptiste	
	O
Oage J M J	
	P
Pariseau Thomas.	Pereault Jeremie
Pautre J B	Provincial Damase
Paricy Cyrille	Paste Restaute
Plante Tausant	

J. B. MEILLEUR,
Maitre de Poste.

Bureau de Poste
Montréal, 4 nov. 1859.

A LOUER.

AU premier Mai prochain, la MAISON occupée par Mr. Fauteux et Mme. St. Germain, coin des rues Craig et Coté, avantageusement située pour tenir Maison de Pension et Bureaux d'Avocats, étant dans la partie centrale de la ville. On pourra passer un bail pour une ou plusieurs années. S'adresser au Soussigné.

Cette maison située rue des Commissaires, occupée depuis plusieurs années par Mr. John Turner, comme hôtel, faisant face au port, près de W. Jos. Donegani. Un ball de plusieurs années si on le désire.

LOUIS DE LAGRAVE,
No. 46, Rue St. Gabriel.

11 nov—k

PAPETERIES ! PAPETERIS !

ANGUS & LOGAN,

(Ci-devant de la maison A. BUNTIN & CIE.,)

IMPORTATEURS

DE

PAPETERIES,

206, RUE St. PAUL,

MONTREAL

Ils informent respectueusement le public qu'ils ont loué ces commodes bâtisses et ont maintenant en main un ASSORTIMENT ETENDU ET BIEN ASSORTI DE

Papier a Ecrire,
Papier a Imprimer

ET DE LA

PAPETERIE EN GENERAL,

AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

Les marchandises ci-dessus ont été choisies avec soin par M. Angus, en Europe, ce printemps.

Toutes grandeurs et qualités de papier pour imprimer et à envelopper, faites à ordre.

☞ On aura une attention particulière pour les ordres venant par la malle.

16 juin.

☞ Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

LA MINERVE.

Samedi matin 19 Novembre 1859.

Le Terminus et les Bassins de l'Hon. John Young.

Aurons-nous un terminus ou une station du Grand-Tronc, pour le commerce et pour les passagers, dans les limites de la cité de Montréal ?

Cette question paraitrait sans doute étrange en Angleterre, où l'on doit supposer que l'intérêt d'un chemin de fer provincial exige qu'il pénètre jusqu'au centre même de la principale ville commerciale de cette colonie. Cependant ici on en fait une question, et il faut une lutte pour obtenir ce résultat, une lutte contre de grandes influences et de grands intérêts privés.

On a proposé et offert, dit-on, la place Viger, le Marché à Foin, et le Quarré Choboillez, mais rien n'était acceptable aux représentants de la compagnie, et pour ne pas paraître absolument vouloir demeurer à tout prix, au-delà du Canal de Lachine, on a laissé croire qu'on accepterait un terrain sur la rue McGill pour y mettre un terminus en connexion avec le port actuel. On supposait que la Corporation de la cité n'était pas en état de faire ou ne voudrait pas faire un tel sacrifice et alors on aurait eu un prétexte pour placer ce terminus au-delà du Canal où il n'y a pas encore de quais, à l'heure qu'il est, mais où l'hon. John Young veut faire construire ses fameux bassins. Le Conseil-de-Ville a compris ce dessein et a préféré faire le sacrifice exigé de $50,000 que de laisser à M. Young un prétexte pour commencer la confection de ses bassins ou docks de la Pointe St. Charles. C'est surtout l'intérêt de la partie Est de la Cité qu'on a eu en vue de sauvegarder en prévenant la nécessité immédiate de prolonger le port vers l'ouest, nécessité qui se ferait sentir de suite, si le terminus était placé sur la pointe du Moulin. Aussi l'offre du Conseil-de-Ville a-t-elle été reçue avec la plus grande répugnance et si elle est jamais définitivement acceptée ce sera grâce à l'action énergique de la majorité des Commissaires du Hâvre, c'est-à-dire, de MM. Delisle, Whitney et Son Honneur le Maire, en opposition à l'hon. John Young et au Président de la Chambre de Commerce, M. Kay.

On nous dit que c'est dans l'intérêt de la cité qu'on veut étendre le hâvre vers la Pointe St. Charles et placer le terminus au-delà du canal. Mais s'imagine-t-on que le peuple de Montréal croira jamais que l'intérêt commercial de cette cité demande que le centre du commerce soit transporté dans un autre lieu, dans une autre ville qu'on désire voir s'élever sur les terrains inhabités de la Pointe St. Charles ? (Peut-être *Young City*!) Telles paraissent être cependant les vues de MM. Young et Blackwell. Nous espérons pourtant qu'ils cèderont devant l'attitude bien déterminée des citoyens et la pression de l'opinion publique qui est contre eux.

Nous traduisons les remarques suivantes du *Commercial Advertiser*, tout en lui en laissant la responsabilité :

" Ceux qui croient avec nous que la compagnie du Grand-Tronc n'a jamais eu l'intention de faire des stations dans l'intérieur de la ville, et n'a entamé des négociations que pour obtenir du temps et créer des obstacles, seront convaincus, par le rapport des Commissaires du Hâvre publié hier, qu'ils ont bien compris les desseins de cette compagnie.

" M. Blackwell demande maintenant un don pur et simple d'environ 50,000 pieds de terre de chaque côté de la rue McGill ; le don de dix âcres de battures entre l'entrée du canal et la Pointe du Moulin, valant au moins £50,000, exigeant en outre un entourage en bois protégé par un mur de revêtement, sur une longueur de 1500 pieds, aux dépens de la commission du Hâvre, et à un prix d'au moins £30,000 ; les quais ainsi construits devant exclusivement être destinés au Grand-Tronc, qui serait aussi exempté du paiement de tous droits et charges, excepté une petite rente annuelle que la Compagnie fixerait elle-même.

" C'est à ces propositions que M. Blackwell a étendu ses conditions dans le progrès des négociations. Outre cela, le Gouvernement est appelé à donner à la compagnie, en présent, la Pointe du Moulin, et les Commissaires du Hâvre, tout le front de la rue du moulin, de là, jusqu'à la Pointe St. Charles.

" A la vue de telles demandes, les commissaires du Hâvre ont sagement clos les négociations, et la question d'un terminus dans la ville en est au point de départ, excepté cependant que ce qui a eu lieu a produit la conviction qu'aussi longtemps que l'influence des entrepreneurs dominera dans la direction de la compagnie, Montréal ne verra pas une station dans ses limites. La plus grande partie de la difficulté vient de ce que M. Hodges et ses associés possèdent environ cinquante acres de terre à la Pointe St. Charles, qui, suppose-t-on, seraient requis pour la construction d'un terminus pour des édifices, au grand profit des spéculateurs. Jusqu'ici, cet espoir n'a pas été réalisé, et si le terminus de la ligne est amené dans la ville, ce ne sera pas du temps de la présente génération. Si quelqu'un s'avise d'examiner la part qu'à eue l'Hon. John Young dans l'achat et la possession de cette propriété, directement ou indirectement, il comprendra facilement comment il s'est fait que pendant que la majorité des Commissaires du Hâvre cherchait à en venir à quelqu'arrangement avec M. Blackwell, sur une bâse acceptée par la Chambre de Commerce et le Comité du Conseil de Ville, Sa Grandeur le " Gouverneur " fut souvent en tête-à-tête avec ce monsieur, et travailla activement à combattre leurs efforts.

" Le meilleur moyen à prendre pour les citoyens serait maintenant d'exposer toute l'affaire devant les actionnaires en Angleterre, non seulement en envoyant des representants parfaitement qualifiés pour assister à l'assemblée prochaine, mais aussi, en publiant une relation exacte des faits, pour la placer entre les mains de tous les actionnaires.

" Les actionnaires ne savent pas, et s'ils le savaient, ils ne le souffriraient pas un moment, que la principale ville du Canada soit privée d'une station dans la vue de favoriser les spéculations de quelques uns de leurs employés, et de quelques uns des nôtres ; et aux dépens des meilleurs intérêts d'une entreprise, qui n'est pas dans une position à faire des sacrifices de ce genre, ou à s'attirer l'hostilité de la classe mercantile de Montréal. Cela suffirait pour apprendre à M. Blackwell qu'il n'a " pas été envoyé ici pour être l'instrument de quelques spéculateurs."

Une lettre de M. Blackwell, publiée dans les journaux d'hier, contient un semblant d'acceptation des offres de la Corporation de Montréal. Nous disons un semblant d'acceptation, parce qu'elle n'est pas pure et simple ; et qu'elle ne peut être considérée comme telle que dans le cas où les Commissaires du Hâvre et autres autorités donneraient à la Compagnie ce qu'elle veut avoir pour faire un port nouveau du côté sud du canal. Voici la traduction de cette lettre :—

Montréal, 17 Nov. 1859.

J. Cramp, Ecr., Président du Comité nommé par le Bureau du Commerce.

MONSIEUR,

Me rappelant notre entrevue de ce matin,—combien j'avais été heureux d'avoir trouvé l'occasion d'exprimer mes vues au sujet du terminus, et désireux de conduire à une fin cette question si agitée, j'ai résolu de faire disparaître le dernier obstacle en acceptant la proposition de la Corporation qui nous fait l'offre de $50,000, pourvu que nous construisions une station pour passagers et fret au pied de la rue McGill.

Je m'empresserai d'appliquer ce don pour les fins susdites, et érigerai les bâtisses nécessaires, reitérant en même temps ma conviction que l'espace en question se trouve nsuffisant pour les facilités que nous désirerons fournir.

Je dois ajouter que j'en suis arrivé à cette conclusion, seulement pour régler la difficulté qu'il y avait à ce sujet, et que mon offre ne vaudra qu'en autant que les Commissaires du Hâvre me prêteront leur coopération ainsi que les autres autorités, pour les ouvrages qu'il y aura à faire sur le côté sud du canal.

Je vous suis très obligé de m'avoir donné l'occasion de discuter cette question sur un terrain neutre, et vous prie de faire usage de cette lettre d'aucune manière qui pourrait favoriser le règlement de l'affaire.

J'ai l'honneur d'êrre,

Monsieur,

Votre très-obéissat servt.,

THOS. G. BLACKWELL.

Les rédacteurs du *Herald* sont des ingénus. Désirant instruire leurs lecteurs des divers mouvements politiques qui s'opèrent actuellement dans le Haut-Canada, voici qu'ils reproduisent les rapports qu'en donne le *Leader, journal du gouvernement* !.... Quelle balourdise !....Aussi, le *Pays*, ce Mentor de tous les journaux de l'Opposition, les en a-t-il sévèrement réprimandés, jeudi matin.—Il n'est pas des nôtres ; on le sait ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'admirer son puritanisme sévère, à l'égard de tout ce qui est ministériel.— Braves gens Va !......

Nos confrères du *Herald* ayant mal interprété les motifs qui avaient engagé la majorité des membres du comité, nommé par le Bureau de Commerce, à discontinuer leur correspondance avec M. Blackwell, au sujet du terminus de chemin de fer à établir dans cette ville, a pris de là l'occasion d'attaquer M. A. M. Delisle, qui faisait partie de cette majorité, d'une manière tout à fait acerbe dans son journal du 16. Nous ne nous arrêterons pas à relever tout ce qu'il y a d'injuste et d'inconvenant dans cette attaque ; nous ferons seulement remarquer que la conduite de M. Delisle en l'occasion à laquelle fait allusion le *Herald*, a été en tout point, celle d'un citoyen ferme et ami des intérêts généraux de la ville.—Nous engageons nos lecteurs à voir la lettre qu'a adressée ce M. au rédacteur du *Herald*, et que nous donnons plus bas.

On nous saura gré, nous l'espérons, d'avoir aussi publié la correspondance échangée entre le Bureau de Commerce et M. Blackwell.—Nous aurons l'occasion de revenir bientôt, et plus longuement que nous ne le faisons aujourd'hui, sur cette importante question du terminus.

—Nous regrettons d'apprendre la mort de M. James Potts, ancien propriétaire du *Herald* de Montréal, et directeur-propriétaire de l'atelier typographique attaché à cet établissement.

Le Pieux "Catholicus."

M. le Rédacteur,

Je vais répondre à *Catholicus* en quelques lignes. La lettre qu'il a publiée dans le dernier No. de l'*Ordre* contient deux points principaux. 1o. Il n'est ni directeur, ni rédacteur de l'*Ordre* ; s'il a des sympathies pour ce journal plus que pour tout autre, plus que pour la *Minerve* en particulier, c'est parcequ'il lui parait plus franchement, plus courageusement dévoué à la défense des intérêts catholiques.

Cette déclaration n'est pas nouvelle pour moi. Elle me rappelle une autre protestation qui a été publiée il y a quelques temps : j'y retrouve les mêmes termes, l'expression de la même sympathie pour les *habiles Rédacteurs de l'Ordre*.

L'intérêt est la mesure des actions. Ainsi, le voleur dérobe le bien d'autrui parcequ'il croit de son intérêt de travailler le moins possible. Un apostat devenu tel dans l'intérêt de sa bourse, se convertit ensuite dans l'intérêt de son salut. La perversité sans but ne se présume pas, l'amour du mal pour le mal, non plus. On dit : c'est un tel qui a fait le coup, parceque lui seul a intérêt à le faire. Une calomnie est lancée contre un individu, on ne va pas en demander compte aux amis de la victime—car ce serait faire injure à leur loyauté—ni aux personnes sincèrement devotes—elles ne calomnient pas.

On dit tout simplement, l'auteur de la calomnie, c'est un tel, parceque lui seul a intérêt à la répandre, il est jaloux de X..., parceque X... lui fait concurrence et il veut le ruiner dans son crédit et sa réputation ; et les soupçons naissent d'autant plus facilement, ils s'égarent d'autant moins, qu'ils tombent sur un individu d'un caractère acariâtre et rancunier. Ceux qui ne savent pas pardonner dénigrent volontiers.

Suivant la même règle : quand on m'a demandé " Qui est donc ce Catholicus qui lit si attentivement les annonces de la *Minerve*," je n'ai pas hésité à répondre : " C'est un homme qui tient de près ou de loin à la Rédaction ou à la Direction de l'*Ordre*."

En effet, un étranger n'épouse pas ainsi les querelles d'un journal ; il ne met pas autant de malice dans les insinuations, ni autant d'aigreur dans les accusations, ni autant de partialité dans les jugements ; il n'est pas tellement au courant des besoins de sa direction, qu'il puisse deviner du premier coup précisément la calomnie la mieux calculée pour servir les jalousies de la boutique.

Un écrivain *désintéressé* aurait discuté froidement. Il aurait distribué le blâme et l'éloge d'une manière plus partiale. Il se serait contenté de dire : " La Minerve dans son numéro du 29 Octobre dernier semble s'être départi de sa prudence habituelle dans le choix des matières qu'elle donne à lire à ces lecteurs. J'aime à croire que c'est une inadvertance, et rien plus." Voilà le langage d'un honnête homme, et non pas celui d'un rival intrigant, qui cherche à faire valoir ses allumettes chimiques en dépréciant celles de son voisin. Un écrivain desintéressé n'a pas le génie de la réclame au point de trouver des insinuations dans le genre de celle ci : " Je veux parler de certaines annonces plus dignes de figurer dans un journal protestant que dans une feuille catholique, rédigée, imprimée, lue et en partie *payée* par des catholiques."

L'*Ordre* a un grand intérêt à vous insulter, M. le Rédacteur. Du moins, sa conduite envers vous permet de le supposer. Depuis près d'un an, l'organe de l'*Union Catholique* donne aux bons comme aux méchants, le spectacle étrange, scandaleux même, d'un journal qui s'acharne contre un autre qui ne lui dit rien. *Catholicus* croit il que le public ne connaisse pas le véritable instigateur de toutes ces injures ? Il se tromperait grandement. Croit-il qu'on ne sache pas qu'il lui aurait suffi d'un mot pour faire taire les aboiements de la meute criarde qui marche derrière ses talons ?

Catholicus est donc plus qu'un ami de l'*Ordre* ; il a le zèle et le langage d'un actionnaire. On voit qu'il a un intérêt à faire valoir dans l'entreprise et qu'il n'a pas envie de la laisser périr.

Catholicus veut se faire passer pour un simple admirateur de l'*Ordre*, un homme aux sympathies chaudes, au cœur aimant.

Il est libre de placer ses affections—je n'entends pas lui contester ce droit—mais son choix est une énigme pour le public qui s'étonne à bon droit de ce goût marqué, de cette préférence exclusive, pour une petite feuille qui n'a été, je le répète, qu'un scandale public depuis son apparition.

Il aura beau repousser énergiquement toute accusation de participer à la rédaction où à la direction de ce journal, je n'ajouterai jamais la moindre foi à ses protestations.

2o: Voulant déplacer la question, Catholicus se plaint que j'affecte de croire, de dire, qu'il a blamé l'annonce de la *Minerve* parcequ'elle annonçait un mariage mixte *simpliciter*, ce qui est faux."

Je l'ai accusé d'avoir méchamment, et par intérêt, insinué que la *Minerve* avait publié volontairement et pour de l'argent, l'annonce d'un mariage mixte, annonce qu'elle savait de nature à jeter le troubla et le scandale dans la conscience des catholiques.

Je l'ai accusé d'avoir insinué que la *Minerve* est une mauvaise feuille sans foi et que ses abonnés feraient bien mieux d'aller à la porte voisine. Je vous ai accusé, entendez-vous *Catholicus*, de vous couvrir hypocritement du manteau de la religion pour faire mousser vos intérêts et ceux de vos protégés. Je vous ai demandé de quel droit vous veniez ainsi juger sévèrement des intentions de la Minerve, pendant que vous déclariez ne pas vouloir apprécier la conduite de ceux qui ont pris part au manège : pourquoi exigez-vous que la Minerve blamât ceux que vous n'osiez pas censurer, pourquoi n'aviez vous rien dit à l'Ordre quand il lui est arrivé de publier des annonces du même genre !

Avez-vous cru par hasard que je voulais soulever la question de savoir s'il est permis à un journal de publier l'annonce d'un mariage mixte.

Oh ! non, j'ai voulu vous prouver que vous aviez commis une mauvaise action, dans un intérêt petit et misérable. Et j'ai réussi je crois.

Vous avez si bien compris l'énormité de votre faute que malgré votre masque, vous n'avez pas osé braver l'opinion publique. Le sentiment de vos torts vous a arraché l'aveu que vous vous étiez laissé emporter trop loin par la passion. Il est vrai que vous essayez de donner le change sur la véritable cause de ces emportements. Vous voulez les représenter comme les transports d'une sainte colère. Mais personne ne s'y est trompé.—Il est plus aisé que vous ne pensez de distinguer le faux zèle du zèle véritable. — Que dis-je, la crainte de l'opinion publique vous a forcé, même, de donner un témoignage d'estime à la *Minerve*. En effet, vous vous déclarez prêt à vous ENTENDRE avec cet autre correspondant de la *Minerve* qui, plus calme et plus sincère que moi, invoque les circonstances atténuantes ; telles que *l'inadvertance, l'esprit général et les services rendus.*

Catholicus, désire beaucoup, que vous choisissiez le correspondant de l'*Assomption* pour votre défenseur.

Vous n'avez besoin du secours de personne : Catholicus le sait bien, mais il tenait à vous décoher son dernier trait.

PIUS.

Au Rédacteur du *Montreal Herald.*

MONSIEUR,

Le premier article de votre journal de ce matin, relatif aux procédés de l'assemblée des Commissaires du Hâvre qui a eu lieu hier, tend à nous attribuer quelque chose qui pourrait être mal interprété par le public, comme il l'a été par vous, c'est-à-dire, d'une manière que démentent les faits, si nous gardions le silence à ce sujet.

Vous faites cette remarque : " qu'il y a dans la clôture péremptoire de toute négociation ultérieure entre les Commissaires du Hâvre et M. Blackwell, quelque chose de frappant qui peut peut-être ne pas sembler immédiatement apparent pour l'observateur ordinaire. Il est évident qu'en rejetant la proposition de M. Young, proposition dont le but était de continuer les négociations avec M. Blackwell, de manière à en arriver à l'obtention d'un dépôt, tant pour le fret que pour les passagers, sur le terrain que veut céder la Corporation, au pied de la rue McGill, la majorité des Commissaires du Hâvre a évidemment, et d'après ce qui ressort même de leur propre exposé, méconnu et laissé de côté les intérêts spéciaux du Corps auquel les membres composant cette majorité appartiennent,"—avancé qui est en contradiction directe avec la lettre même de notre rapport qui, si vous voulez vous donner le trouble de le lire attentivement, comporte ce qui suit : " Votre comité, d'après les instructions qui lui avaient été données, ne s'est pas cru autorisé à continuer les négociations, c'est pourquoi il est forcé, quoi qu'avec regret, de les *suspendre*."

Cette *suspension* des négociations a seulement rapport à ce fait. à savoir,—que M. Blackwell n'acceptait pas l'offre de la Corporation aux conditions qu'elle lui avait proposées, conditions dont le comité avait fait la bâse de ses négociations, d'après les instructions formelles qu'il avait reçues, et dont il ne pouvait pas se départir. Mais cette *suspension* devait seulement durer " jusqu'au temps où la compagnie du Grand-Tronc aurait assuré les comodités que l'on recherchait, et auxquelles, dans l'opinion des membres du comité, cette ville avait droit, eu égard à son importance croissante."

De peur que l'on suppose que la majorité des Commissaires du Hâvre est opposée a ce que l'on continue les rails du chemin de la compagnie du Grand-Tronc jusqu'au hâvre, par le côté sud du canal, tel que proposé dans le rapport de M. Shanley, nous désirons aussi montrer que nous avons droit sur ce point, en établissant que nous ne sommes pas opposées à ce qu'il y ait des améliorations de faites sur le côté sud du canal ; et nous voulons que le public nous juge simplement d'après ce qui apparaitra par notre rapport.

Dans ce rapport, nous disons, relativement à l'observation de M. Blackwell qui prétend que des dépôts considérables pour fret pourraient être construits sur le côté sud du canal, à l'endroit dont il est question :—" Nous considérons de telles stations comme tout à fait nécessaires pour l'emmagasinage des marchandises qui ne seraient pas destinées pour la ville de Montréal ; cependant, dans notre opinion, ce commerce local de la ville ne saurait être exposé aux dangers et aux inconvénients de ponts-volants, pour atteindre le côté sud du canal ; au contraire, les marchands insisteront avec toute l'énergie possible pour obtenir les moyens de faire toutes leurs affaires sur le côté nord."

Ainsi, c'est assez simple pour que l'on puisse voir que bien loin de fermer les portes à toutes négociations ultérieures avec la Compagnie du Grand Tronc, comme vous nous reprochez de l'avoir fait, nous attendons seulement, avec la Corporation, l'occasion de les renouer ; jusqu'à ce que nous constations, sans aucun espèce de doute et avec la certitude la plus complète, que les deux stations pour passagers et fret seront surement placées sur le côté nord du canal, privilège que la voix de nos concitoyens, un petit nombre excepté, invoque hautement, nous damandons que l'on comprenne bien cette déclaration que nous faisons hautement, à-savoir,—que les négociations à ce sujet ne seront jamais renouées avec notre assentiment.

Quant à l'amendement de M. Young qui a été négativé hier, au bureau des Commissaires du Hâvre, nous avons simplement à dire que, quoique plusieurs de ses dispositions, ne soient rien autre chose qu'une répétition des vnes énoncées dans notre rapport, nous sommes tout-à-fait opposés à toutes ses autres parties ; et vous comprendrez très-bien que si nous l'avions soutenu par nos votes, nous aurions virtuellement neutralisé notre propre rapport, et nous nous serions mis en contradiction avec ce que nous aurions si explicitement exprimé, chose que nous ne sommes certainement pas disposés à faire.

Nous avons l'honneur de
demeurer, Monsieur,
Vos obéissants serviteurs,
H. H. WITHNEY.
A. M. DELISLE.

Montréal, 16 novembre 1859.

Assemblee des Commissaires du Havre.

Présent : N. H. Whitney, écuier, président ;
Son Honneur le Maire de Montréal ;
L'Hon. John Young ;
A. M. Delisle, écuier ;
Thomas Kay, écuier, président du bureau de commerce.

M. Delisle, de la part du comité nommé pour conférer avec M. Blackwell au sujet d'un terminus à établir en cette ville du chemin de fer du Grand-Tronc, lit le rapport suivant :—

Aux Commissaires du Hâvre de Montréal,

Le comité nommé le 29 du mois dernier pour conférer avec Thomas Blackwell, écr. vice-président de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, au sujet de sa lettre du 24 du même mois, concernant un terminus à établir en cette ville de ce chemin de fer, a l'honneur de faire rapport que, le 14 courant, il s'est rendu au bureau de M. Blackwell pour s'assurer de ses vues et de ses opinions relativement au sujet en question.

A cette entrevue, M. Blackwell a annoncé que si les Commissaires du Hâvre voulaient faire construire un quai en pieux (*sinking cribs*) à partir de l'embouchure du canal Lachine à la pointe du Moulin à Vent, d'environ 1500 pieds de long sur 380 de large sur la levée actuelle du canal, et construire également un mur d'appui ou de revêtement en pierre a une distance de 50 pieds du quai, suffisamment solide pour résister à la pression du remplissage,—la compagnie du Grand-Tronc encourrait les frais de cet ouvrage, de manière à ce qu'il fallut l'étendue d'environ 10 âcres sur le St. Laurent.

M. Blackwell mentionne aussi comme condition que le quai projeté serait exclusivement approprié à l'usage de la compagnie du Grand-Tronc et qu'il paierait une somme sous forme de rente ou d'intérêt pour faire face à une partie du montant dépensé par les commissaires du Hâvre pour la construction, et que de plus, son offre ne serait point ouverte après le 21 courant, vu qu'il était sur le point de partir pour l'Angleterre.

Votre comité s'est enquis si la compagnie du Grand-Tronc avait accepté l'offre du Conseil de Ville du lot situé au bout de la rue McGill, lequel, ainsi que votre comité en est informé, est d'environ 500 pieds de longueur sur 100 pieds de largeur, destiné à une station de fret et de passagers à l'usage de la ville,—ce à quoi ce monsieur a répondu que la compagnie n'avait pas et ne pouvait pas accepter cette offre à de telles conditions, parce que le lot était tout-à-fait insuffisant pour être destiné à tout autre objet qu'une station de passagers.

M. Blackwell a ajouté que des stations de fret très-étendues, pourraient être établies sur le terrain demandé, au sud du canal, ce qui mettrait le chemin de fer en communication immédiate avec le Hâvre.

Sur ce, votre comité à fait observer à M. Blackwell que tout en considérant que de telles stations sont hautement nécessaires pour l'emmagasinage des marchandises non retenues pour la ville de Montréal, il était d'opinion cependant que le commerce local de la ville ne se soumettrait point au danger et à l'inconvenient des ponts tournants pour atteindre le côté sud du canal, mais qu'il insisterait énergiquement à obtenir les moyens de transiger toutes les affaires du côté nord.

M. Blackwell, en conséquence, a fait observer que si cette position de la rue McGill vis-à-vis le lot dont parle la corporation, était mis à la disposition de la compagnie, il serait possible d'avoir les deux stations de fret et de passagers du côté nord du canal, quoiqu'il considerait encore que cet espace, ainsi procuré, était très-limité pour les fins voulues.

Votre comité a informé alors M. Blackwell que dans toutes les négotiations qu'il pourrait avoir avec la compagnie du Grand-Tronc, ses instructions étaient d'éviter de laisser la discussion ouverte à toute objection sur l'espace de terrain réclamé par le Hâvre qui pût priver le commerce ainsi que les citoyens de Montréal de l'avantage et du privilège des stations de fret et de passagers au côté nord du canal ;—et que, conséquemment, jusqu'à ce que votre comité puisse être informé que la compagnie du Grand-Tronc a pris des engagements de nature à assurer l'amélioration demandée, et à laquelle il considère que cette ville, vu l'accroissement de sa population a de justes droits—il ne se croit pas pleinement autorisé, d'après ses instructions, à continuer les négociations, et qu'il se voit, avec répugnance, forcé de les suspendre.

Le tout respectueusement soumis.

N. H. WHITNEY.
CHS. RODIER, Maire.
A. M. DELISLE.

Bureau des Com. du Hâvre,
Montréal, 15 Nov. 1859.

Il a été ensuite proposé par S. H. le Maire, secondé par M. Delisle :

" Que le rapport qui vient d'être lu soit adopte et transmis à la presse de cette ville, pour être publié."

M. Young, secondé par M. Kay, a proposé l'amendement suivant :

Que tous les mots, après : " Que " dans la principale résolution soient retranchés et remplacés par les mots suivants :

" Qu'en raison de l'offre qui, dans l'assemblée des directeurs de la compagnie du Grand Tronc, a été faite, le 22 octobre dernier, d'un espace de terrain suffisant dans la partie non améliorée du port, pour mettre à exécution le projet de M. Shanly relativement à l'établissement d'un terminus dans la rue McGill ou pour le plan appuyé par le comité conjoint, au sud du bassin du canal de Lachine, à l'extrémité de la rue McGill—pourvu que tels arrangements puissent avoir lieu de manière à promouvoir efficacement les interêts du Hâvre ;—et ce bureau concourant entièrement aussi avec les vues du conseil du bureau de commerce de Montréal—déclare. " Qu'il est de la première importance pour les intérêts du hâvre et pour ceux du commerce général de la cité d'utiliser, pour objet de quais et de chemin de fer, le vaste espace de terrain près de la pointe du moulin à vent, et de plus que le lot vacant à l'extrémité de la rue McGill, quoique entièrement insuffisant pour des bâtisses de dépôt principal, est un point désirable pour station de fret de passagers pour l'accomodement du commerce local"—il est par conséquent résolu d'offrir à la compagnie du Grand-Tronc tout le terrain dans les limites du hâvre pour y poser ses rails parallèlement à la rue du moulin, d'accorder, en outre, l'espace au-dessous de la pointe du Moulin-à-Vent, vis-à-vis la rue McGill, au sud du canal, conformément aux résolutions du 22 octobre, étant bien entendu que les commissaires du hâvre feront construire le mur de revêtement tout à l'entour, ainsi qu'un quai de non moins de 75 pieds de largeur en dehors, à condition que les revenus du dit quai provenant des bâtiments y chargeant et déchargeant, ainsi que touteautorité soient dévolus aux Commissaires du Hâvre. Et il est de plus résolu que nulle partie des dépenses pour combler et améliorer l'espace intérieur du mur de revêtement projeté que doit occuperla compagnie du Grand Tronc, ne sera supportée par icelle—et que le président, M. Whitney, le président du bureau de commerce et le moteur, composent un comité pour conférer à cet égard avec la compagnie du Grand Tronc et faire rapport sur la question de savoir si les conditions ci-dessus énumérées peuvent être remplies, ou si non quelle en est la raison.

L'amendement étant mis aux voix, la division suivante eut lieu :

Pour :—MM. Young et Kay.
Contre :—Son Honneur le Maire et M. Delisle.

Les votes étant également divisés, le président, M. Whitney, ayant donné sa voix prépondérante, l'amendement a été conséquemment négativé.

La motion principale fut alors mise aux voix, et la division suivante eut lieu :

Pour :—S. H. le Maire et M. Delisle.
Contre :—MM. Young et Kay.

Les votes étant également divisés, le président, M. Whitney, donna sa voix prépondérante en faveur de la motion qui fut résolue et passée affirmativement.

Correspondance échangée entre le Bureau de Commerce et M. Blackwell.

Chambre du Bureau de Commerce,
Montréal, 18 Nov. 1859

Thomas Blackwell, Ecr., Agent de la Cie. du Grand Tronc.

MONSIER,

Dans le rapport du comité des Commissaires du Hâvre, publié ce matin, et qui a trait à la conférence qui a eu lieu entre vous et lui, au sujet du terminus projeté de la Cie. du Grand Tronc, se rencontre le paragraphe suivant : " Votre comité a pris des informations pour savoir si la Cie. du Grand Tronc avait accepté de la part du Conseil de Ville, l'offre d'un certain terrain au pied de la rue McGill, dont l'étendue serait, d'après les informations qu'a prises votre comité, de 100 pieds sur 500, pour y construire une station pour passagers et fret, ce à quoi on a répondu que la Cie. n'avait ni ne voudrait accepter cette offre aux conditions proposées, parceque le terrain en question n'était propre qu'a recevoir une station pour les passagers."

Le conseil du Bureau de Commerce est désireux de faire disparaitre tout malentendu à ce sujet, et il vous serait reconnaissant de lui faire savoir s'il doit être entendu que le principal dépôt étant construit sur le côté sud du canal, la Cie du Grand-Tronc consentirait à en construire un autre pour passagers et fret, et adapté aux besoins du commerce de la ville, sur le côté nord du canal, au pied de la rue McGill, au cas où la Corporation accorderait le terrain nécessaire à cet objet.

J'ai l'honneur d'être M.,
Votre obéissant serviteur,
THOS. KAY.
Président du Bureau du Commerce.
JOHN G. DINNING.
Secrétaire.

J. G. Dinning, Ecr.,
Secrétaire du Bureau du Commerce.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour, dans laquelle vous sollicitez une réponse au sujet du rapport des procédés des Commissaires du Hâvre, rapport sur lequel on a déjà attiré mon attention.

Je dois vous dire que la Cie. du Grand-Tronc, dans son désir de procurer toutes les commodités nécessaires au commerce et aux affaires en général de la ville, sera prête à construire une station pour passagers et fret *de la ville seulement*, au pied de la rue McGill, à la condition que la ville lui fasse l'octroi du terrain nécessaire pour cette fin.

Mais outre cette station de la rue McGill,—personne ne peut mettre de côté ce fait ci, qu'il est nécessaire que l'on accorde aussi des commodités au commerce provenant de l'intérieur qui va s'augmentant rapidement, commodités qu'il serait impossible de se procurer à des depenses modérées sur le côté nord du bassin du Canal, et je suis tenu de déclarer que je considère que ce serait tout autant pour les intérêts de la ville et de la Province que pour celui de la Cie., si une liaison était établie pour le commerce des produits de l'intérieur entre les chemins de fer et le port de Montréal.

La ligne hebdomadaire des steamers opère si bien, les importations augmentent tellement, que le commerce requererait qu'elles fussent transportées dans l'intérieur, ce qui ferait que les frais de transbordement seraient bien moins considérables.

Pour atteindre cette fin et rendre cette entreprise dont je viens de parler, sans égale sur ce continent, je désire obtenir environ dix acres d'étendue, à prendre dans la partie non exploitée du port. Comme je l'ai déjà dit, je suis pret a faire combler cet espace à prendre sur le St. Laurent, destiné à recevoir une station pour fret et pour les fins ci-haut mentionnées, (et qui, je le suppose, formera toujours la borne principale du commerce avec la ville), aux frais seuls de la Cie du Grand Tronc, pourvu que les Commissaires du Hâvre construisent en cet endroit un mur de revêtement, comme ils l'ont fait dans d'autres parties du Hâvre, et construisent aussi des quais en dehors de ce mur, pour l'usage du commerce—en cet endroit ; l'entente étant arrêtée toutefois que ces améliorations seraient pour le bénéfice des revenus du Hâvre—qui, eu égard à ce dont il est fait mention ci-dessus, serait certainement très-considérable.

Avec ces explications qui vous donnent la mesure de mes vues touchant le commerce de Montréal, et qui, (je prends cette occasion de le dire, n'ont pas subi de changements,) et avec la déclaration que je suis prêt, comme on a toujours pu le voir, a construire une station au pied de la McGill, non-seulement pour passager, mais encore pour le fret, de la ville, vous ne pouvez manquer d'observer que je n'ai rien épargné afin que l'on en vint relativement au terminus du Grand-Tronc, a une conclusion satisfaisante, et que l'interruption des négotiations à ce sujet ne peut nullement m'être attribuée ;—et je dois offrir mes remerciments au bureau de commerce en cette occasion, comme représentant les grands intérêts commerciaux de la ville où il se fait le plus d'affaires dans tout le Canada, intérêts que j'ai toujours désiré voir s'accroître.

J'ai l'honneur d'être, M.,
Votre très-obéissant serviteur,
THOS. E. BLACKWELL.

COMMERCE.

Les changements subits et variés de la température ont empêché une plus grande activité dans le commerce, tant en gros qu'en détail ; néanmoins le temps étant devenu plus beau depuis quelques jours, de nombreux achats ont été faits.

Dans la crainte que le froid que nous avons eu à la fin de la semaine dernière et au commencement de celle-ci ne continue les consignataires ont dépéché au plus vite les quelques bâtiments d'outre-mer qui se trouvaient dans notre port.

Les vapeurs de la ligne du Richelieu, et ceux qui font le trafic avec nos campagnes, arrivent chargés de grain et de produits de ferme, et en retour ils sont obligés quelquefois de refuser du fret.

Nos quais abondent de bois de corde.—Le beau temps qui nous favorise dans le moment en a fait baisser les prix.

Nos marchés sont assez abondamment fournis pour cette saison de l'année.

Les arrivages de la semaine sont encore nombreux et considérables :—alcalis, 851 quarts ; fleur, 24,439 qrts ; froment, 5,871 bx ; beurre, 562 tinettes ; orge, 612 min ; pois, 1,827 m ; avoine, 3,082.

L'exportation par mer a été plus grande que celle de la semaine dernière :—alcalis, 1,003 qrts ; fleur, 10,540 qrts ; lard, 325 qrts ; beurre, 436 tin ; orge, 24,061 min ; pois, 64,723 m ; bœuf, 189 qrts ; avoine, 11,200 minots.

Les changements dans les épiceries sont peu variés, et il y a une bonne activité.

Une hausse s'est fait sentir dans le marché au sucre à la nouvelle de dommages survenus dans une plantation de sucre à la Louisianne qui aurait été en partie gelée.

Il est en demande, mais les acheteurs ne veulent pas donner l'avance demandée.

Aucune transaction importante n'a eu lieu dans le marché aux grains.

Etat montrant le nombre des arrivages et tonnages d'outre mer, au port de Montréal, jusqu'au 17 novembre.

	Nombre de vaisseaux.	Tonnages.
1852	191	45,722
1853	240	58,034
1854	272	77,004
1855	196	47,791
1856	228	69,555
1857	208	65,330
1858	189	70,001
1859	191	84,988

PORT DE MONTRÉAL.

PRIX DU BOIS DE CORDE.

Erable	$5 à 5¼
Merisier	4 à 4¼
Hêtre	3¼ à 4
Epinet	2¼ à 4

MARCHÉ A FOIN.

Foin	$10 à 11
Paille	5 à 5¼
Avoine	50 sous.

Prix du Marché Bonsecours.

VENDREDI, 17 nov., 1859.

		s	d	s	d
FLEUR—de blé	⅌ quint.	15	6 @	16	0
d'avoine	——	10	9	11	3
blé-d'Inde	——	15	0	16	0
GRAINES—Blé	⅌ minot	5	0	6	0
Pois	——	3	3	3	6
Orge	——	3	4	3	6
Avoine	——	1	11	2	0
Sarrasin	——	2	9	3	0
Lin	——	5	0	5	9
Mille	——	9	6	10	0
LEGUME—Patates	⅌ poche	3	0	3	9
Feves	——	7	0	7	6
LAITERIE—Œufs	⅌ douz	00	10	0	10½
Beurre frais	⅌ lb	1	2	1	3
Beurre salé	——	00	8½	0	9
VOLAILLE—Dindes	⅌ coupl	5	0	5	1
Oies	——	4	0	4	6
Canards	——	00	0	00	0
Poulets	——	1	8	1	10½
Pigeons	——	00	0	00	0
VIANDES—Bœuf	⅌ lb	00	3½	00	4
Roasbeef	——	00	4	00	5
Lard	——	00	6	00	7
Jambon	——	00	0	00	9
Agneau	⅌ qrt	2	0	2	3
Mouton	——	3	0	3	6
Veau	——	0	0	0	0
Bœuf	⅌ 100lb	30	0	32	6
Cochon	——	30	0	32	6

MARCHE DE MONTREAL.

Montréal, 19 nov. 1859

	$ c.	$ c.
ALCALIS—Potasse, ⅌ 112 lbs.	5 50 @	5 55
Perlasse, do	5 45 @	5 50
FLEUR—Canadienne Fine ⅌ brl.	4 25 @	4 50
Superfine, No. 2, ⅌ brl.	4 90 @	5 00
Superfine, No 1, E. U.	5 10 @	5 15
Do do Canada	5 10 @	5 15
Fantaisie,	5 25 @	5 30
Extra superfine,	5 80 @	6 00
Double extra	6 00 @	6 50
de Seigle	3 75 @	4 00
Milwaukie Club	0 00 @	0 00
Rouge du B.-C. ⅌ minot	0 00 ..	0 00
FARINE D'AVOINE, 200lbs. ⅌ brl.	0 00 @	0 00
do BLE-D'INDE, 196 lbs. ⅌ brl.	0 00 @	0 00
BLE'—Blanc du H.-C., ⅌ 60 lbs.	0 00 @	0 00
du printemps, H. C.	1 10 @	1 12
ORGE ⅌ minot	0 65 @	0 70
AVOINE ⅌ minot	0 40 @	0 42
POIS, blanc	0 72 @	0 75
BLE' D'INDE, ⅌ 56 lbs.	0 00 —	0 00
PROVISIONS :—		
BŒUF—Prime Mess, ⅌ brl.	00 00 —	00 00
Prime Mess do.	00 00 —	00 00
Prime	00 00 —	00 00
LARD—Mess do.	17 00 —	17 50
Prime Mess do.	13 00 —	00 00
Prime do.	12 00 —	00 00
BEURRE—Choisi ⅌ lb. No 1	00 —	00 00
Ordinaire do	00 —	00 00
SAINDOUX — ⅌ lb do	10 —	14 00

BOURSE DE MONTREAL.

DESIGNATION DES VALEURS.	CLOTURE.	DEMANDE
BANQUES.		
Montréal.... Ancien...	115 au div	118
Montréal.... Nouveau..	000	000
Commercial	114	000
Cité	111¼	111
Haut-Canada	86¼	87
Peuple..... Ancien..	108¼	000
Peuple..... Nouveau..	000	Rien
Molson	109	000
CHEMINS DE FER.		
Champlain et St. Laurent	00	15
Montréal et New-York		00
Grand Tronc	37½	
Great Western	00	Rien.
MINES.		
Montréal, consolidés	$2.00 p. a.	$2.25 p. a
Québec et Lac Supérieur	0.00 "	0.00 "
Argent et cuivre du lac H.	0.00 "	0.00 "
Canada	0.00 "	0.00 "
British North America	0.00 "	0.00 "
Compagnie du Huron	0.32 "	0.35 "
Haut-Canada	0.00	0.00 "
TELEGRAPHES.		
Montréal	115	115
Montréal et Troy	110	110
Grand Tronc	32½	Rien.
DIVERS.		
Compagnie du Gaz de la Cité de Montréal	112	112
Débentures du gouvernement (20 ans)	103	000
do Consol. du H.-C.	94½	00
Bons du Champlain et St. Laurent, 0 0/0	00	70
do Montréal et New-Y. do	70	Rien.
Bourse des Marchands	87	90
Hâvre de Montréal, 0 0/0	105¼	000
Acqueduc de Montréal, do	93	95

Nouvelles du Canada.

Une lâche attaque.—Nous sommes informés que dans deux différentes occasions, un ou plusieurs malfaiteurs ont dernièrement lancé de grosses pierres à travers les fenêtres d'une maison de la place Papineau, dans le but évident de blesser les personnes qui l'habitent. Deux enfants ont difficilement échappé à ces projectiles. Il est a espérer que la police se mettra à la recherche des coupables.

Restitution des quatre billets de $1,000.—Avant-hier, un ecclésiastique de l'Eglise catholique, s'est présenté devant M. Sache, caissier de la banque Molson, pour lui remettre les quatre billets de $1,000 perdus par MM. Oliver et Jones. La récompense de $460 a été immédiatement donnée au vénérable prêtre qui n'a pas divulgué comment cette somme était parvenue entre ses mains.

Accident.— Samedi dernier, dans la nuit, une pierre, du poids d'environ cent livres, a été malicieusement placée sur les lisses du chemin de fer Great Western, près Paris, Haut-Canada. Heureusement que cet accident n'a causé au train d'autre dommage qu'un *garde-vaches* qui a été mis en pièces.

Cathédrale anglaise.—Cet élégant édifice est sur le point d'être terminé. Tout l'échafaudage extérieur et les planches d'alentour ont été enlevés avant-hier, de sorte que l'on peut obtenir une pleine vue de l'édifice. Les ouvriers sont activement occupés à placer les pierres où la grille sera assisedu côté sud. Les décorations intérieures se poursuivent aussi rapidement, et l'église, lorsqu'elle sera achevée, présentera l'aspect d'un des plus beaux monuments d'architecture de notre ville.

THEATRE ROYAL!

Invitent le Public de Montréal à assister à une grande

SOIREE DRAMATIQUE!

donnée par eux dans un but charitable :

MERCREDI. 23 DU COURANT,

Le programme, un des mieux remplis qui ait jamais été offert au public canadien, se compose de :

MALEDICTION!

Drame à grand spectacle.

Durant l'intermède, M. TROTTIER, donnera une chansonnette comique intitulée :

LE MARCHAND D'IMAGES!

La soirée se terminera par la charmante comédie intitulée :

LE DUEL DE MON ONCLE!

PRIX D'ADMISSION—Loges privées, $3. Premières Loges, 50 cts. (un écu) Secondes, 37½ (45 sous) Parterre, 25 cts. On pourra se procurer des billets chez M. J. W. Herbert, Rue Notre-Dame, et à la porte, le soir de la Représentation.

AVIS DU BUREAU de POSTE.

LE PUBLIC est notifié qu'en conséquence des changements dans les arrangements des Chemins de Fer aux Etats-Unis, la PROCAAINE MALLE par le prochain steamer CUNARD, qui laissera New-York le 23 courant, DEVRA ÊTRE FERMÉE au Bureau de Poste de Montréal, à 1h. 30m., P. M., LUNDI, le 21 courant.

☞Les lettres enregistrées et les Journaux devront être mis à la Poste à MIDI et DEMIE.

Bureau de Poste, Montréal, 18 nov.—u

AVIS

LES PROPRIETAIRES et CAPITAINES de Bateaux-à-Vapeux voyageant dans les limites du Port de Montréal, sont notifiés qu'ils sont requis par la 26me. Section de l'Acte 22 Victoria, chap. 19, de poser à toute bouilloire dans chaque tel steamer une WATER GAUGE convenable, capable de montrer la quantité d'eau dans chaque telle Bouilloire, dans tous les temps, et cela avant l'ouverture de la navigation de 1860.

JOHN A. MILNE.
Inspecteur de Vaisseaux.

Montréal, 19 nov—ti

AVIS.
Batisses Publiques A OTTAWA.

DES soumissions seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI,

Vendredi, 30 Dec. prochain,

de plombiers et mécaniques compétents qui seront prêts et disposés à entreprendre le CHAUFFAGE DES BATISSES DU PARLEMENT ET DES DEPARTEMENTS A OTTAWA.

Les soumissions devront mentionner une somme en gros pour laquelle le contracteur consentirait à fournir tous les matériaux et construire, ériger et mettre en bonne opération tous les ouvrages, machineries et applications, qui se rattachent au système au complet pour chauffer chaque batisse.

Il devra mentionner sur quel système il base sa soumission et soumettre une pleine spécification accompagnée de desseins détaillés de son application et de garantir sa parfaite efficacité pour dix ans après qu'il aura été en opération.

On peut voir le plan des différentes bâtisses en référant à ce bureau, aux architects, MM. FULLER et JONES, Ottawa et Toronto ou à MM. STENT et LAVER, à Ottawa.

Les soumissions devront être adressées au SECRETAIRE des TRAVAUX PUBLICS, et endossées " soumissions pour chauffer les Bâtisses Publiques à Ottawa," et devront contenir les signatures de deux ou plus de personnes responsables qui consentent à devenir cautions pour la due exécution du contrat et l'efficacité durable du système et elles devront être accompagnées de tels certificats et recommandations que les parties pourront offrir regardant son opération.

JOHN ROSE,
Commissaire des Travaux Publics.

Bureau des Travaux Publics, Québec, 18 novembre.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LIVERPOOL ET LONDRES

CAPITAL......... $10,000,000.
FONDS DE RÉSERVE $ 5,651,728.

BRANCE DU CANADA.
BUREAU : PLACE D'ARMES.

Assurances effectuées aux conditions les plus favorables.

Le Soussigné a l'honneur d'informer lu public que Mr. ALEXIS MOUSSEAU, Courtier de cette ville, est autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

J. H. MAITLAND,
Secrétaire résident.
ALX. MOUSSEAU, Courtier,
No. 35, rue St. Frs. Xavier.

Montréal, 17 nov—dmk

AVIS AUX MEUBLIERS & TAPISSIERS.

Des SOUMISS ONS seront reçues à ce Bureau, jusqu'à VENDREDI, le VINGT-CINQ à MIDI, pour le

TRANSPORT DE MEUBLES & EFFETS

du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, des magasins, maisons et autres bâtisses dans lesquels ils se trouvent actuellement emmagasinés ou placés aux nouvelles BATISSES du PARLEMENT, PORTE PRESCOTT, les REPARER, VERNIR, et ARRANGER dans leurs propres places, FAIRE et PLACER les TAPIS et PRELATS, METTRE les JALOUSIES selon les spécifications que l'on peut voir en s'adressant à ce Bureau.

De bonnes sécurités seront requises pour l'exécution satisfaisante du Contrat dans un temps spécifié.

JOHN ROSE,
COMMISSAIRE
Travaux Publics.

Bureau du Département des Travaux Publics, Québec, 18 Nov. 1859.

Agence des Terres de l'Ordonnance

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Soussigné jusqu'au

15 de Decembre prochain,

Pour le

LOYER DES MAGASINS DU COMMISSARIAT A CHAMBLY,

Connu comme "BLUE STORE" Magasin Bleu. Il est bien adapté pour un sûr emmagasinage d'une immense quantité de grains ou autres produits. Le loyer date du 1er. Mai 1861.

Les parties qui soumissionneront devront mentionner le prix au courant, qui devra être payé tous les quartiers, et donner les noms de deux cautions.

—AUSSI—

La bâtisse connue comme BOULANGERIE du COMMISSARIAT est ouverte pour soumission, le même que ci-dessus.

WILLIAM F. COFFIN,
Agent des Terres de l'Ordonnance.

Ottawa, 19 nov—si

Dissolution de Societe.

LA Société qui a existé, à St. Mathias, sous les nom et raison de MONTY & ADAM, a été dissoute de commun accord, le 10 du courant. Les dettes dues à la ci-devante Société seront retirées par eux, et ils profitent de cette occasion pour offrir leurs remerciments à leurs nombreuses pratiques et à leurs ci-devant Créanciers. Ces MM. continuent à faire commerce, au même lieu, chacun en son propre et privé nom.

J. B. MONTY,
WILLIAM ADAM.

St. Mathias, 10 nov. 1859—19—tip

PROVINCE DU CANADA. District de Saint-François.

Dans la Cour Superieure,

Le vingt-huitième jour d'Octobre mil huit cent cinquante-neuf.

PRESENT :
L'Honorable EDWARD SHORT, en Chambre et en Vacance.

LEONARD BARBER SHEARER et JOHN SHEARER PAINE, de la Cité de Boston, dans l'Etat de Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, marchands et associés fesant commerce sous les noms et raisons de Shearer & Paine,
Demandeurs.

vs.

ELIZA M. STEBBINS, ci-devant de la ville de Sherbrooke, dans le District de St François, maintenant de la Ville de Boston, veuve de feu ELI STEBBINS, en son vivant de Lancaster, dans l'Etat de New-Hampshire, un des Etats-Unis d'Amérique, fermier, décédé,
Défenderesse.

IL EST ORDONNÉ par l'Hon. EDWARD SHORT, Juge de la Cour Supérieure, sur l'application de MM. RITCHIE & BORLASSE, Conseils des Demandeurs, qu'en autant que la dite Défenderesse a laissé son domicile en Canada et ne peut être trouvée dans le District de St. François et a des propriétés immobilières dans les limites du dit District de St. François ; que la dite Défenderesse, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles appelé "The Sherbrooke Gazette," publié dans cette langue, dans le District de St. François, et deux fois en langue française, dans le papier-nouvelles appelé "La Minerve" publié dans cette langue, dans le District de Montréal, dans le Bas-Canada, soit notifié de comparaître et de répondre à cette action, dans les deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur négligence de la Défenderesse de comparaître et de répondre à l'action des dits Demandeurs, dans la période ci-dessus, il sera permis aux Demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

Signé,
SHORT & MORRIS,
P. C. S.

19 nov—di

PROVINCE DU CANADA, District de St. François

Dans la Cour de Circuit
POUR LE DISTRICT DE ST. FRANÇOIS.

Le vingt-huitième jour d'Octobre mil huit cent cinquante-neuf.

Présent :
L'Honorable EDWARD SHORT, En Chambre et en vacance.

Le Révd. HUGH MONTGOMERY, du Township de Sutton, dans le District de Montréal, Clerc dans les Ordres Sacrés, en sa capacité d'exécuteur des dernières volontés et testament de feu JAMES DICKSON, Ecuier, en son vivant de la ville des Trois-Rivières, décédé,
Demandeur.

vs.

JAMES PARKER, du Township de Melbourne, dans le District de St. François, Cultivateur
Défendeur.

IL EST ORDONNÉ par l'Honorable Edward Short, Juge de la Cour Supérieure, sur l'application de MM. RITCHIE et BORLASE, Conseils pour le Demandeur, qu'en autant que le Défendeur a laissé son domicile dans le Bas-Canada et ne peut être trouvé dans le District de St. François, et y a des bien-fonds, que le dit Défendeur par une annonce à être deux fois insérée dans la langue anglaise dans le papier-nouvelles appelé "The Sherbrooke Gazette" publié dans cette langue dans le Distric de St. François, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles appelés "La Minerve," publié en cette langue dans le District de Montréal da s le Bas-Canada, soit notifié de comparaître et de répondre à cette action dans les deux mois après la dernière insertion de telle annonce et que sur négligence du Défendeur de comparaître et répondre à l'action du Demandeur dans la période susdite, il sera loisible au Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(Signé)
SHORT & MORRIS,
G. C. C.

19 nov.

AVIS DU BUREAU DE POSTE.

LE PUBLIC est NOTIFIÉ que vû l'état avancée de la saison, les ARRANGEMENTS du CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC exigeront que la PROCHAINE MALLE ANGLAISE qui laissera Portland, Etats-Unis SAMEDI, le VINGT-SIX COURANT, pa. le steamer Canadien Océanique SOIT FERMÉE au Bureau de Poste à Montreal, VENDREDI le VINGT-CINQ courant.

Le public de l'Ouest est informé que leur correspondance pour arriver à temps pour cette malle devra laissée par le train qui part de Toronto à 6 P. M. JEUDI le 24 courant et arrivant à Montréal à 8 3⁄4 le matin du 25 courant.

Bureau de Poste
Montréal, 18 nov. 1859.

VENTE
Par Autorite de Justice.

PROPRIETE APPARTENANT A LA SUCCESSION DEWITT.

LUNDI le CINQUIEME jour de DECEMBRE prochain au bureau de James Smith N. P. No. 72 rue St. François-Xavier à ONZE heures de l'AVANT-MIDI, seront vendues au plus haut et dernier encherrisseur les propriétés foncières appartenant aux héritiers et représentan's de feu Jacob Dewitt, écuier, en son vivant de la cité de Montréal, banquier :—

Lot No. Un, sur le plan figuratif des lots actuellement au bureau du dit James Smith, formant le coin sud des rues William et St. Martin dans le faubourg St. Joseph ou Quartier de la Reine dans la cité de Montréal, contenant quatre-vingt-dix-huit pieds de largeur de front et soixante dix neuf pieds de l'argeur en arrière sur soixante-dix-huit six pouces de profondeur d'un côté, et de l'autre côté soixante douze pieds de profondeur, mesure française, plus ou moins, sans garantie de mesure précise borné et aboutissant comme suit, savoir :—en front par la rue St. Martin, d'un côté par le lot no. deux sur le dit plan, d'un autre côté par la rue William, et en arrière par une ruelle de dix sept pieds six pouces qui sera ouverte par les vendeurs sans aucuns bâtiments dessus érigés.

Lot No. Deux, contenant trente-trois pieds de largeur, sur soixante-douze de profondeur, borné en front par la rue St. Martin, en arrière par la dite ruelle, d'un côté par le lot no. un, de l'autre côté par le lot no. trois.

Lot No. Trois, contenant trente-trois pieds de largeur sur soixante-douze pieds de profondeur ; borné en front par la rue St Martin, en arrière par la dite ruelle, d'un côté par le lot no. quatre, sur le dit plan.

Lot No. Quatre, contenant trente-trois pieds de largeur sur soixante-douze pieds de profondeur ; borné en front par la rue St. Martin, et arrière par la dite ruelle, d'un côté par le lot No. trois, de l'autre côté par la rue du bassin.

Lot No. cinq, formant le coin nord des rues seigneur et du Bassin, de soixante et un pieds de longueur sur la rue Seigneur par laquelle il est borné en front ;—soixante-dix-neufs pieds, neuf pouces sur la ligne de la dite ruelle par laquelle il est borné en arriere ;—soixante-douze pieds sur la ligne de la rue du Bassin par laquelle il est borné d'un côté par la profondeur à trouver dans la ligne de division entre le dit No. et le lot No. six.

Lot No. six, contenant trente pieds de largeur en front sur trente trois pieds de largeur en arriere sur toule la profondeur à trouver entre la ligne de la rue Seigneur et la dite ruelle, borné en front par la rue Seigneur, en arriere par la dite ruelle, d'un côté par le lot No. cinq, de l'autre côtépar le lot No sept.

Lot No. sept, contenant trente six pieds six pouces sur la ligne de la rue William par laquelle il est bornée en front ;—soixante-six pieds sor la ligne de la dite ruelle par laquelle il est borné d'un côté ;—quarante huit pieds le long de la ligne de division de John Moore et quinze pieds le long de la ligne de la rue Seigneur par laquelle il est borné de l'autre côté ;—surtoute la largeur à trouver entre la ligne de la rue Seigneur et la dite ruelle.

Les propriétés sont commuées. Titres incontestables. Pour autres particularités s'adresser à
JAMES SMITH, N. P.

16 novembre.

F. J. D. RICARD
AVOCAT
No. 21, RUE SAINT-VINCENT, MONTREAL
Montréal, 28 juin—ksm

Important pour les Capt. de navires et les équipages.

Il y a environ vingt ans, je me blessai très-sérieusement à la hanche, en me frappant à lancre du navire dont j'étais second lieutenant. La contusion était si grave que j'étais presque toujours beaucoup souffert depuis, lorsqu'enfin, il y a eu un an dans le mois d'avril dernier, j'entendis parler du Pain Killer, dont je me procurai immédiatement une bouteille. En l'employant suivant la direction, j'ai été guéri en dix jours à peu près et n'ai plus éprouvé la moindre douleur depuis.

Sentant l'importance d'avoir toujours de cette précieuse médecine, j'en ai acheté deux grandes bouteilles en partant pour l'Europe, en mars dernier, à bord du navire Lcuvre. Pendant notre sejour à Anvers, un homme de l'Equipage fut attaqué d'une sévère dyssenterie : je lui donnai du Pain Killer, et il fut guéri presque de suite.

En reven nt en Amérique avec 164 passagers j'ai administré ce remède à tous les malades, e aucun ne l'a pris sans être soulagé. Une passagère, en particulier, était affectée de violents maux de tête, pour lesquels, disait-elle, il n'y avait pas de remede, puisqu'elle en souffrait presque constamment depuis des années. Je lui dis que j'avais un remede certain, et je lui fis prendre du Pain Killer, qui, à sa grande surprise accomplis une cure inutilement cherchée depuis si longtemps. J'étais pourvu du meilleur coffre de médecine qu'on puisse avoir à bord d'un navire, mais je ne l'ai jamais ouvert, faute d'occasion. Le Pain Killer avait suffi à tout. Je recommande sérieusement à tout capitaine de navire d'avoir toujours un bon approvisionnement de cette précieuse médecine en allant à la mer, attendu qu'elle est on ne peut plus puissante et commode en cas des blessures et de contusions auxquelles on est si exposé à bord des bâtiments.

CHRISTOPHER ALLYN, dernierement capitaine du *Louvre*.

LYMAN, SAVAGE & Cie., agents, Montréal.
Prix des bouteilles : 12, 1-2 cent, 25 cent, 50 cent et un dollar respectivement
PERRY, DAVIS & FILS, propriétaires, 71, High street Providence, (Rhode Island).
12 nov—si

Bronchite.

Voici le certificat du Révd. E. B. Rickman, de Montréal, relativement à l'efficacité des Troches ou pastilles de Brown pour rhumes :—

Montréal, 24 octobre 1859.

Mr. S. J. Lyman, place d'Armes,

Cher Monsieur, je suis heureux de vous informer du bienfait que j'ai obtenu de l'usage du BROWN BRONCHIL TROCHES. J'ai été attaqué deux ou trois fois de la Bronchite ou d'irritation de gosier tellement que j'ai craint fort que, quoique jouissant généralement d'une bonne santé—d'être obligé d'abandonner mon ministere, après trois ans d'exercice ; par suite d'inflammation du gosier et d'extinction de voie. Mais d'après un usage modéré de "Troches," toutes mes craintes ont disparu, et je suis actuellement à même de prêcher chaque nuit sans le moindre inconvénient. Je me fais un plaisir de recommander ce remede au public, étant convaincu des heureux résultats qu'il produits chez ceux qui en ont fait usage.

Tout à vous avec reconnaissance,
E. B. RYCKMAN,
Ministre Wesleyein, Montréal.

Lorsque nous avons d'abord recommandé les Troches de M. Ryckman, il était sur le point de quitter la ville pour cause de maladies. Ces Troches sont, parmi les remedes brévetés, les meilleurs que nous ayons jamais recommandés.

S. J. LYMAN & Cie.

A vendre chez tous les droguistes du Canada, à raison de 25 cents la boite—5 nov—m

---

ALEX. BRYSON & CIE.

VENTE AU
COMPTE DES ASSUREURS.
Quincailleries Endommagees.

LUNDI prochain, le 21 courant, les Soussignés vendront dans leurs Chambres d'Encan, No. 277, Rue St. Paul, pour le COMPTE des ASSUREURS et autres y concernés :

17 boites clous de fer à cheval de "Guest"
2 do Pentures
1 do Marteaux de Hand & Ledger
130 Paquets petits articles en Quincailleries
2 Caques do do " Annealed "

Endommagées durant le voyage d'importation ex-"America," Inglis Capt., de Liverpool.

Vente à DIX heures,
ALEX. BRYSON & CIE.,
19 Nov. Encanteur.

VENTE AU
COMTE DES ASSUREURS.
Acier en ressort Endommage.

LUNDI prochain, le 21 courant, les Soussignés vendront au magasins de MM. Elliott & Cie., No. 16, rue Lemoine.

Pour le compte des Assureurs et autres y concernés.

E & Co., 1 20—20 paquets Acier à ressort Endommagé durant le voyage d'Importation ex America Inglis, Capt. de Liverpool.

Vente à DIX heures,
ALEX. BRYSON & CIE.,
19 Nov. Encanteurs.

Corporation de Montréal

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Maire, les Echevins et Citoyens de la Cité Montréal, feront application au Parlement Provincial, à sa prochaine Session, pour la passation d'un acte pour amender et rappeler en partie les divers Actes d'Incorporation de la Cité de Montréal.

Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffior de la Cité, Hotel de Ville, Montréal, 17 nov. 1859—dxs

---

HOTEL DE L'EMPIRE,
NO. 12 RUE BONSECOURS.

CE VASTE ETABLISSEMENT contient des Cabinets particuliers pour les voyageurs pressés, où l'on pourra être servi en quelques minutes, de tous les mets que l'on peut se procurer dans aucun Restaurant de première classe.

La table d'hôte du Grand Salon de l'Etablissement sera ouverte depuis MIDI jusqu'à TROIS heures, chaque jour.

PRIX POUR LE DINER 30 SOUS

Le service de ce vaste Hôtel ce fait avec toute la régularité et la conrtoisie possibles.

LE SALON AUX LIQUEURS.

Les personnes qui tiennent le Salon aux Liqueurs sont très-versées dans la préparation de toutes espèces de boissons ou breuvages selon le système des grands Hôtels d'Europe :

VINS DE CHAMPAGNE, GENIEVRE, EAU-DE-VIE ET TOUTES SORTES DE VINS, AINSI QUE LIQUEURS FRANÇAISES, AC.

On tient à ce comptoire : Cigares de toutes sortes.

COMPTOIRE AUX HUITRES.

On peut avoir dans le plus court délai, des Huitres d'en bas, de Portland, de New-York, &c., en coquille frites ou en soupe.

ÀLLÉES DE JEU DE QUILLES.

Les personnes qui désirent prendre une agréable partie de Jeu de Quilles peuvent venir à l'Hôtel de l'Empire, elles y trouveront les quatre meilleures Allées que possède Montréal : la plus grande tranquillité y regne constament.

Cet Etablissement possède un grand nombre de chambre à coucher, à la disposition de voyageurs qui se trouveront logés à bon marché et aussi confortablement que dans aucun autre grand Hôtel de cette Cité.

Le propriétaire est actuellement à faire construire de nouvelles chambres pour les voyageurs.

ÉCURIES.

Le Propriétaire a à la disposition du public plusieurs places pour chevaux, dans ses magnifiques Ecuries et prendra le plus grand soin des chevaux qu'on voudra bien lui confier.

J. B. EMOND,
Propriétaire de l'Hôtel de l'Empire.

17 nov.

VENTE
Par Autorité de Justice.

LUNDI, le 21 de NOVEMBRE courant, au Bureau des Notaires Soussignés, à Montréal, au coin des Rues St. Gabriel et Ste. Thérèse, à 11 heures A. M., seront vendus les IMMEUBLES suivants, savoir :

1o—UN LOT de terre situé en la ville de Montréal, au coin des rues St. Denis et Mignonne, dans le Quartier St. Louis, de 40 x 80 pieds, plus ou moins ; avec une maison, en briques, à un étage, à deux côtés et autres bâtisses dessus construites.

2o.—UN LOT de terre situé au même lieu, de 40 x 77 pieds, plus ou moins ; borné en front par la rue Mignonne, en arrière et d'un côté à Mr. Lamontagne, et d'autre côté au lot ci-dessus désigné, sans bâtisses.

Pour les conditions, s'adresser à
N. G. BOURBONNIERE, N. P.
F. J. DURAND, N. P.

Montréal, 16 nov—di

VENTE
Par Autorité de Justice.

SERA vendu, au plus haut et dernier enchérisseur, à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Martine, M A R D I, le SIXIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin, la terre ci-après désignée dépendant de la communauté qui a existé entre feue Marie Elzire Chèvrefils et Maurice Primeau, savoir :

Les deux tiers est du lot de terre dérigné sous le numéro soixante quatre de Williamtown, dans la paroisse de Ste Martine, dans la seigneurie d'Annfield ; de la contenance de deux arpents et sept pieds de largeur, sur une longueur de vingt cinq arpens, sept perches et cinq pieds dans la ligne latérale est, et de quelque chose de plus ou moins dans la ligne latérale ouest des dits deux tiers ; bornés en front par la rivière des Anglais en profondeur per les numéros cinquante un et cinquante deux, d'ua côté à l'ouest par le tiers ouest du dit numéro soixante et quatre, à Louis Vallée. et d'autre côté à l'est par le numéro soixante trois à Michel Bouchard ; avec une maison, une grange et une étable dessus construites.

Les conditions seront annoncées lors de la vente. Pour plus ambles informations s'adresser au notaire soussigné, a Ste Martine.

CHS. M. LEBRUN, N. P.

Ste Martine, 12 novembre.—tsd—15

A VENDRE,
Au Village d'Industrie,

300,000 pieds Planches de pin sec
25,000 pieds Madriers de deux pouces
60,000 pieds Madriers de trois pouces
100,000 Lattes
80,000 Barreaux de gallerie

EDD. SCALLON

Carte de Remerciment.

St. Rémi, C. E., 12 nov. 1859.

C. ROLES BELL, Ecr, Agent, de la Compagnie d'Assurance Provinciale du Canada.

Monsieur,—J'accuse réception de votre chèque pour le montant de la perte par le feu, que je viens de subir à St. Rémi et je vous remercie pour la manière prompte avec laquel vous l'avez arrangée.

Votre obt., servt.
JOSEPH RAIMOND.

14 nov—tl

Corporation de Montreal.

AVIS PUBLIC.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ à tous Propriétaires et Occupants de toutes Maisons, Magasins et Bâtiments, dans les différentes Rues, Ruelles et sections de rues, en cette Cité, énumérées et mentionnées dans la Liste ou Cédule ci-jointe, que la Corporation de cette dite Cité de Montréal est maintenant prête et préparée à approvisionner d'eau toutes telles Maisons, Magasins et Bâtiments ; et de plus, que la dite Corporation sera et continuera à l'avenir, à partir de ce jour, d'être prête et préparée en tout temps à approvisionner d'eau toutes telles Maisons, Magasins et Bâtiments, comme susdit ; et la dite Corporation de cette dite Cité étant maintenant prête et préparée comme susdit, à approvisionner d'eau les dites Maisons, Magasins et Bâtiments, les Propriétaires et Occupants de toutes telles Maisons, Magasins et Bâtiments sont de plus par le présent respectivement notifiés qu'en conformite des termes et dispositions du Reglement du Conseil de cette dite Cité, No. 259 fait et passé le sixieme jour de mai dernier, savoir : en l'année de Notre Seigneur 1859, le tarif des taux et charges établi dans et par le dit Règlement, pour l'approvisionnement d'eau aux dites Maisons, Magasins et Bâtiments dans cette Cité, sera à partir du PREMIER DÉCEMBRE maintenant PROCHAIN, mis en force et payable par tous Propiétaires et Occupants de Maisons, Magasins et Bâtiments dans les dites différentes Rues, Ruelles et Sections de Rues dans cette Cité, énumérées et mentionnées dans la dite Liste ou Cédule, d'apres les termes et dispositions du dit Reglement ; auxquelles dites Maisons. Magasins et Bâtisses, la dite Corporation est maintenant et continuera d'être piête et préparée le et à partir du PREMIER jour de DECEMBRE prochain, de FOURNIR L'EAU ; et les dits Propriétaires et Occupants sont de plus par les présents notifiés, qu'en conformité des termes et dispositions du dit Reglement, le dit Tarif de taux et charges sera, dans tous les cas, par eux payables au Bureau de l'Aqueduc à l'Hotel de ville, semi-annuellement, comme suit :—Le premier paiement se fera dans les six semaines à compter de la date du retour fait au Trésorier de la Cité, des rôles de cotisations des différents quartiers respectivement ; le second paiement se fera en tout temps avant, mais pas plus tard que le premier Janvier de chaque année ; et le dit Tarif de taux et charges sera ainsi dû et payable, à partir du dit premier jour de Décembre prochain, par tous les dit Propriétaires et Occupants, tenus au payement d'icelui, d'apres les termes du dit Reglement, soit qu'ils refusent ou qu'il consentent de recevoir les tuyaux d'approvisionnement d'eau dans leurs dites Maisons, Magasins ou Bâtiments.

(Par ordre)
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 12 Novembre 1859.—sti

LISTE OU CÉDULE DES RUES, ET RUELLES OU ON A POSÉ LES TUYAUX DE L'EAU

1 Avenue Colboren de la rue Ste. Marie à la rue Ste. Catherine
2 Rue Lafontaine de la rue Panet à la rue Visitation
3 Rue St. Laurent en entier
4 Rue Guy de la rue St. Bonaventure à la rue Sherbrooke
5 Rue Sherbrooke de la rue St. Denis à la rue Guy
6 Rue William en entier
7 Rue Dorchester do
8 Rue St. Phillipe do
9 Rue Devienne do
10 Rue Vallée do
11 Champ-de-Mars do
12 Rue Durham do
13 Rue Lagauchetière do
14 Rue Bronsdon do
15 Rue McGill do
16 Rue Craig do
17 Rue Anderson do
18 Rue Chenneville do
19 Rue Amherst de la rue Ste. Marie à la rue Ste. Catherine
20 Rue St. Martin de la rue du Bassin à la rue St. Joseph
21 Rue Seigneurs do do
22 Rue Cathcart en entier
23 Rue St. Hubert de la rue Dubort à la rue Mignonne
24 Rue Latour en entier
25 Rue Ste. Sophie do
26 Rue Busby do
27 Rue St. Edouard do
28 Rue Roy do
29 Rue Ste. Marguerite do
30 Rue des Inspecteurs do
31 Rue Dupré do
32 Rue Ste. Geneviève en entier
33 Rue Colborn do
34 Rue Ann do
35 Rue Dalhousie do
31 Rue Versailles do
37 Rue de l'Aqueduc do

Assurance Provinciale du Canada.

CAPITAL SOUSCRIT £1,987,000.

BUREAU PRINCIPA.—TORONTO.

BRANCHE LU BUREAU :

NO. 28, RUE ST. FRS. XAVIER, MONTREAL

ASSURANCE
Maritime et contre le Feu.

Président—Hon. J. Hillyard Cameron.	Vice-Président—J. Howard, Ecr.

DIRECTEURS :—

Hon. Geo. Crawford,	Lewis Moffat, Ecr.,
Geo. Duggan, Jr., Ecr.,	J. S. Howard, Ecr.,
Hon. J. H. Cameron,	Hon. Malcolm Cameron,
W. L. Perrin, Ecr.,	Angus Morrison, Ecr.,
E. C. Jones, Ecr.,	J. Cameron, Ecr., M.P.P.

R. P. Colton, Ecr.

Directeur en chef et Secrétaire — J. S. Crocket, Ecr.	Assistant-Secrétaire. J. J. Woodhouse. Ecr.

Banquiers—Toronto, Banque de la Cité de Montreal.

Solliciteurs—MM. Duggan et Burns.

Cette Compagnie Canadienne continue d'Assurer contre le Feu des Propriétés de toute description aux taux les plus modérés.

Pertes promtement réglées.

C. ROLES BELL,
Agent à Montréal.

Montréal, 24 sept. 1859. 48

Phares sur le Lac St. Pierre.

LE VAISSEAU PHARE, No. 3, ira prendre ses QUARTIERS d'Hiver LUNDI prochain, le 21 courant, et Nos. 1 et 2, aussitôt que les glaces flottantes le rendront nécessaire.

Maison de la Trinité, Montréal, 17 Novembre 1859. di

ALMANACH DES FAMILLES, POUR 1860

A VENDRE PAR ROLLAND & FILS

PRIX SIX SOUS CHAQUE ET 2s 6d. LA DOUZAINE.

Extrait de la Table des Matières.

Table du temps par Herschell
Pronostics Universels, &c.
Horoscopes morales
Le Gardien du Phare
Savoir vivre du Riche et savoir vivre de l'Ouvrier
Réponse piquante
Histoire d'une culotte
L'abbé Durand
Le mauvais livres défini par un enfant
Questions captieuse résolues
Supertitions barbares
Curieux phénomène produit par le tonnerre
Fermeté de Mgr. Syboùr
Recette pour trouver un bon mari
Recette pour trouver une femme convenable
Un vrai chien de Terre-Neuve
Salaire des ouvriers au XVe siècle
Mme. Desbordes-Valmore

—CHANSONS—

Ivonick ou le Départ du Mousse
L'Hirondelle d'hiver
Dis-moi qu'ils ont menti
Loin de France
La Rive Etrangère
Le Sabotier
La Fête des Imprimeurs
Deux enfants
L'amour du pays

Eloge funèbre de Michel Morin
Tablettes pour rire par un Plagiaire
&c., &c., &c.

Montréal, 12 nov

Application au Parlement.

IL sera fait application à la prochaine session pour un acte incorporant la " Compagnie de Navigation de Terrebonne."

12 nov—dmu

Bills Privés.

LES PERSONNES, dans le CANADA-EST, qui ont l'intention de s'adresser à l'Assemblée Législative dans le but d'obtenir des Bills Privés ou Locaux, accordant des privilèges exclusifs, ou conférant des pouvoirs collectifs pour ces fins commerciales ou pour d'autres objets de profit, réglant les arpentages ou les bornages, ou se rattachant à tout ce qui peut affecter les droits de propriété d'autres personnes, sont par le présent notifiés qu'elles sont tenues par les 62me., 63me et 64me Regles [publiées au long dans la " Gazette du Canada "] donner deux mois d'avis de leur intention dans la " Gazette du Canada " en Anglais et en Français, ainsi que dans les deux langues dans un papier nouvelles publié dans le District qui se trouve concerné ; elles devront aussi transmettre copie du premier ainsi que du dernier de ces avis au Bureau des Bills Privés à Québec.

ALF. TODD
Greffier en chef du Bureau des Bills Privés.

Québec 9 Nov. 1859.—12

VENTE
Par Autorite de Justice.

LUNDI, le CINQUIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin, à la porte de l'Eglise paroissiale de Boucherville, seront vendus, à l'enchère, les Immeubles suivants, savoir :

1o. UNE TERRE située dans la paroisse de Boucherville, au premier rang, contenant deux arpents, neuf perches et douze pieds de front sur vingt-six arpents et quatre perches dans une ligne et vingt-cinq arpents et huit perc es dans l'autre ligne et de là prenant quatre arpents de front sur trois arpents de profondeur, tenant par un bout au Fleuve, par l'autre bout à un petit Lac, d'un côté à Frs. Bertz et de l'autre côté à Constant Normandin, avec une maison, grange, étable et autres bâtisses sus-érigées.

2o. UNE TERRE située au même lieu, 3me. rang, ayant au trait quarré Nord-Ouest, deux arpents de front sur un arpent et quatre perches, de là prenant deux arpents et quatre perches de front jusqu'à la profondeur de quatre arpents et neuf perches, d'où elle prend un arpent, cinq perches et neuf pieds de front sur dix-neuf arpents de profondeur, tenant par un bout au Nord-Ouest, à Jacques Audet, fils, par l'autre bout à Michel Peltier et Narcisse Robert, d'un côté au Nord-Est, à Nicolas Sabourin et de l'autre coté à la terre ci-apres désignée au quatrieme lieu, avec une maison, grange, étable et autres bâtisses susérigées.

3o. UNE TERRE située au même lieu, troisieme et quatrieme rang, contenant trois arpents de front sur vingt quatre arpents et huit perches, delà faisant une équere et prenant deux arpents de front sur deux arpents et sept perches et neuf pieds de profondeur, tenant par un bout au Nord-Ouest à Jacques Audet, fils, et Jean-Bte. Aubertin, par l'autre bout à Francis Bourdon et au chemin de la Reine, d'un côté Nord-Est à Alexis Bobeau et François Bourdon et de l'autre côté à Jean-Bte. Aubertin et Joseph Riendeau, avec une maison, grange, étable et autres bâtisses susérigées.

4o. UNE TERRE située au même lieu, second rang, contenant quatre arpents de front sur six arpents de profondeur, de là prenant quatre arpents et demie de front sur dix-neuf arpents de profondeur, tenant par un bout au Nord-Ouest à Jacques Audet, fils, par l'autre bout à Narcisse Robert, d'un côté au Nord-Est à Charles de Boucherville, Ecuier, et à la terre ci-dessus désignée en second lieu, et de l'autre côté à Michel Peltier et Constant Cicot, avec une maison, grange, étable et autres bâtisses susérigées.

5o. UNE PARTIE DE TERRE en bois debout située dans la seigneurie de Belœil, paroisse de Ste Julie, au sixieme rang, contenant un arpent de front sur dix arpens de profondeur tenant par un bout au nord ouest à Louis Sénécal, par l'autre bout au représentant François Xavier Biain, d'un côté au nord est au dit Louis Sénécal et de l'autre côté à un nommé Trudeau, sans bâtisse sus érigée.

Tous les susdits immeubles seront vendus sans garantie de mesure quelconque. Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication ou avant en s'adressant aux notaire soussignés.

L. LACOSTE, N. P.
J. A. QUINTAL, N. P.

15 novembre.—tsd

A VENDRE OU A LOUER.

LE bel et vaste emplacement occupé ci-devant par le Dr. Brousseau, situé au village de Belœil, place des plusavantageuses soit pour le commerce ou résidence bourgeoise, vu la communication facile et prompte par le chemin de fer le Grand Tronc.—Aussi, quantité de lots pour bâtir, situés près du pont de Belœil à sa nouvelle résidence.

Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

DR. J. B. BROUSSEAU.

Belœil, 9février 1858

PAR HENRY J. SHAW.

GRANDE VENTE D'UN PRETEUR SUR GAGES.
MM. HARTE & CIE.
121

COIN DES RUES **NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL,**

VENDRONT PAR ENCAN,

JEUDI SOIR, LE 17 NOV.

TOUS LES ARTICLES NON RÉCLAMÉS.

Montres d'or, d'argent, Chaines, Tabatières en argent, Services à thé et à café, Cuillères de dessert et à thé, Huilliers, Paniers à biscuits, une grande variété de Bijouteries, Habillements, Horloges, Pendules, Pistolets, Télescopes, Couvertes, et un grand nombre d'autres, qui n'ont pas été repris et qui sont en la possession du Prêteur au-delà du temps requis par la loi.

Le tout sera VENDU par ENCAN PUBLIC. Vente à SEPT heures précises.

HENRY J. SHAW,
Encanteurs.

17 nov—u

CE SOIR.

LES Ventes, du soir continuent durant la saison, de MARCHANDISES SECHES, EPICERIES, COUTELLERIES, MEUBLES, VAISSELLE, &c. ,&c., au Magasin No. 247, rue Notre-Dame.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

13 Oct.—j

GRANDE VENTE DE

Meubles de Ménagé, Miroirs, Gazeliers, Tapis, Pianos, Poeles, Matelas et tous les Articles de Ménage,

—AUSSI—

POELES
DE TOUTES GRANDEURS ET QUALITES.

JEUDI, 28 NOVEMBRE PROCH.

Aux magasins des Soussignés, Rue St. François-Xavier, sera tenue la Vente Régulière Hebdomadaire de Meubles de Ménage—

Poeles de cuisine nouveaux et de seconde main, Poêles doubles, do pour passage, do pour salon, 1000 pieds de Tuyaux et coudes.

—AUSSI—

Meubles, Garde-Robes, Sofas, Couches, Bureaux Miroirs, Lits, Tables à Diner, de cuisine, de centre, pour salle, avec chaises, 25 Matelats de crin frisé, lits et effets pour lits.

—AUSSI—

Services à Diner et à Thé, Faïence et Verrerie, Huiliers plaqués, &c.

Vente à 10 heures précises.

H. J. SHAW,
Encanteur.

Chambres Commerciales d'Encan, Rue St. François-Xavier.

Poeles de Cuisine et a Charbon,

LE Soussigné a en mains une grande Collection de tres-beaux Poêles de cuisine nouveaux et de seconde main, avec ustensiles complets.

—AUSSI—

Une grande variété de POELES à CHARBON, de GOUT, POELES DOUBLES, FEUILLES DE TUYAU, &c., qui seront vendus à bien plus bas-prix que ceux du marché, et sans réserve, à VENTE PUBLIQUE le JEUDI.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

Rue St. François-Xavier, Montréal, 15 oct

MEUBLES SUPERBES,
POELES DE CUISINE, TAPIS, COUTELLERIES, HUILLIERS TRES-BIEN PLAQUÉS, SERVICES A DINER ET A THE, &c.,

LE Soussigné ayant un Grand Fonds des Articles ci-dessous, en mains, et en recevant continuellement pour la vente, peut fournir tout ce qui est nécessaire pour monter une maison, à des prix bien plus bas que ceux ordinairement payés : Ses Chambres, les plus belles de la ville, offrent des avantages particuliers pour la vente immédiate des marchandises, et les personnes ayant des meubles, poêles, à disposer trouveront leurs intérêts en les envoyant immédiatement. Aussitôt que les marchandises sont vendues, le compte de vente est fait et les propriétaires notifiés par la voie du Bureau de Poste.

☞Aux Ventes publiques les Marchandises seront trouvées telles que représentées par l'Encanteur et à Vente Privée. Aucun second prix ne sera demandé.

HENRY J. SHAW,
Encanteur.

15 oct

ROBES DU NORD.

LES SOUSSIGNÉS AYANT FAIT L'ACQUISITION de la totalité des

ROBES DE BUFFLE

de la COMPAGNIE de la BAIE D'HUDSON, IMPORTÉES CETTE ANNÉE, les offrent en vente.

Elles sont assorties comme de coutume et de bonne qualité, et seront vendues à des prix réduits pour argent comptant ou de bons billets.

BOYER & HAWLEY.

17 sept.—qmk

Attention ! Attention !!

L'EXPERIENCE ayant démontré que la Couture faite à la main est beaucoup plus durable et solide que celle faite par les Machines à coudre, et ne leur cède en rien pour l'élégance : les Demoiselles Malard, prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques et aux Dames de Montréal en général, que tout ouvrage confectionné dans leur atelier, le sera d'après le principe sus émis et elles invitent les personnes qui désireraient faire travailler à visiter leur atelier de couture où elles pourront toujours exhiber des echantillons de leurs ouvrages, qui ne le cedent en rien à aucun des établissements de ce genre dans la Province. Les Dlles. M, garantissent leur ouvrage, et comme elles font la plupart de leur couture elles-mêmes, elles peuvent et offrent de le faire à 15 par cent meilleur marché que partout ailleurs.

No. 73, RUE ST. LAURENT.

Montréal, 2 nov—tiu

LE
CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1860

Est maintenant en vente chez TOUS LES LIBRAIRES et chez
FABRE & GRAVEL,
Rue St. Vincent, 30.

2 nov

LE
CALENDRIER ECCLESIASTIQUE DU Diocese de St. Hyacinthe POUR L'ANNEE 1860,

Est maintenant en Vente à la Librairie du Diocese de St. Hyacinthe de

LEONARD BOIVIN.

5 nov,

HENRY CHAPMAN, & Cie.
IMPORTATEURS DE
VINS, BOISSONS, BIERE, ALE &., &., &.

SEUL AGENT EN CANADA DE
Champagne "Jules Mumm,"
Vins Moselle et du Rhin "P A Mumm,"
Vins Madère "J Howard, March & Cie,"
Eau-de-Vie Cognac "Jules Robin & Cie,"
Vin-de-Porte "Offley, Cramp & Cie,"
Vin Sherry "Cramp, Suter & Cie."

Ils sont a recevoir constament, directement des places où ils sont cultivés, des assortiments considérables et variés de vins des descriptions et marques suivantes, qu'ils offrent à leurs amis et au commerce à des conditions libérales. Des échantillons et prix seroseront envoyés sur demande :

VINS DE PORTE—Vieux Barmester Offley et autres marques, en pipes, caques, qr-caques et octaves.
XIES — Domecq, Gordon, Pemartin, Cramp et différentes autres marques, aussi Amontilido, en pipes, caques, &c., de tous prix.
VINS MADERE—J. Howard, March, L. P. et South Side en barriques et qr-caques.
DIFERENTS—En barriques, qr-caques, savoir,

Bucellas,	Masden,
Marsala,	Tarragona
Malaga-sucré	Benecarlo,
Constantia	Haut Sauterne,

Vin de Porte et Sherry du sud de l'Afrique.
AMPAGNE—Mumm et Moët Impérial, Cabinet et Verzenay, chopines et pintes aux prix ordinaires.
VINS DU RHIN ET MOSELLE—En pintes et chopines comprenant :

Moselle Mousseux	Hock Mousseux
Johnnisberger	Eibacher
Pisporter Mosel	Deidesheimer
Rudesheimer	Geisenheimer
Forster Riesling	Marcobrunner,
Steinberger	Stein en Brillant,
Liebfraumilch,	Scharsburg,
Niersteiner	Hockheimer, &c.

CLARETS—Récolte de choix, en pintes, et chopines et en futailles

Chateau Lafitte	Chateau Margaux
Larose	Ranzan Margaux
St. Julien	Leoville, &c., &c.

BURGUNDIES—De marques favorites savoir :

Chambertin (Nuits),	Volnay
Clos de Vougeôt,	Romanée,
Pommard	Baume, &c.

DIFFERENTS VINS, &c.—En bouteilles, comprenant :

Haut Sauterne,	Haut Barsac,
Chateau Yquem,	Muscat Frontignac,
Ruster Ausbruch,	Vin d'Asti,
Vermuth Bitters,	Stoughton Bitters,

Vins de Fleurs d'Elder, de Curran et de Raisins.
LIQUEURS—Meilleure qualité, en boites :

Marachino,	Curaçoa,
Absinthe,	Anisette,
Kirsch,	Cherry Cordial,

Vinaigre de Framboise (vc) assortis, &c.
EAU-DE-VIE—En barriques, qr-caques de vendages choisis, savoir :

Hennessy,	Martell,
Robin,	Pinet,
Rochelle,	Otard.

GENIEVRE—En barriques et qr-caques : DeKuyper de Hollande, Old Tom de Booth.
WHISKEY—En tonnes, barriques et qr-caques : Whiskey Ecossais de Walker Oban, do do Ramsay Islay, do do Jameson & Water,
RUM—En tonnes, bien bon : Jamaica Old London Dock, Demarara, Ste. Croix, &c., &c.
RITS—En boites d'une douzaine, &c : Eau-de-Vie, Robin et Central, Vinégards, boites rouges et vertes, Genièvre, Schiedam, Old Tom Booth et Burnett.
ALES—En futailles et bouteilles, comprenant: Ale de Bass, Bridges, Alloa et autres marques.
PORTER—En futailles et bouteilles, comprenant Guiness, Bridge, Hoare, &c , &c.
CIGARES HAVANA & PRINCIPE—Manilla, Cheroots et autres marques.
SARDINES—Gelatine de Cox, &c., &c., &c. &c.,
Montréal, 31 décembre 1858 —ak

LIGNE AMERICAINE.
CONNECTION A OGDENSBURG AVEC LES STEAMERS DE PREMIERE CLASSE DES LACS POUR TOUS LES PORTS SUR LE LAC ONTARIO.

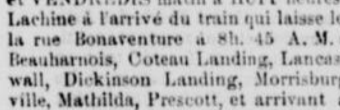

LE Steamer de première classe WELLAND Capt. C. B. DeWITT, Laissera le Bassin du Canal de Lachine, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin à HUIT heures A. M. et Lachine à l'arrivée du train qui laisse le dépot de la rue Bonaventure à 8h. 45 A. M. arrêtant à Beauharnois, Coteau Landing, Lancaster, Cornwall, Dickinson Landing, Morrisburgh, Louisville, Mathilda, Prescott, et arrivant à Ogdensburgh pour joindre les lignes ci-dessus.
Le fret est pris à bon marché.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou a
JOHN McMARTIN,
Agent,
Bureau, Pied de la rue McGill, Montréal.
3 juin.

STEAMBOAT SALABERRY,

CAPT. JOHN RANKIN
EN MONTANT :
Laissera le Bassin du Canal TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS, à 2 heures, P. M., et Lechine, à l'arrivée du Train de 5 heures de Montréal, arrêtant à CHATEAUGUAY, BEAUHARNOIS, ST. TIMOTHEE, VALLEYFIELD, COTEAU LANDING, PORT LEWIS, LANCASTER, BAKER'S WHARF, CORNWALL, ST. REGIS, DUNDEE et FORT COVINGTON
EN DESCENDANT :
Laissera DUNDEE TOUS LES LUNDIS et JEUDIS à 5.30—arrêtant aux Ports ci-dessus.
Pour le Fret et Passage, s'adresser à bord ou au Bureau, pied de la rue McGill.
JOHN McMARTIN,
Agent.
Montréal, 23 avril—x

Le vapeur TERREBONNE
CAPT. VOLIGNY,
Voyagera, à l'avenir, pendant le reste de la saison, comme suit :
DEPART DE TERREBONNE,
Tous les Lundis à 7 heures, A. M.
" Mardis à 5 " "
" Jeudis à 7 " "
" Vendredis à 5 " "
" Samedis à 6 " "
DEPART DE MONTREAL,
Tous les jours à 3 heures, P. M.
sept8 —x

CAFE' FRANCAIS
TENPAR
F. REMOND,
COIN DES RUES ST. LOUIS ET GOSFORD,
En face du Champ-de-Mars, Montréal.
8 octobre.—mk

HOTEL DU CANADA.
Avis important aux Voyageurs
LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu, annonce à ses nombreux Visiteurs, qu'il vient de faire de GRANDES AMELIORATIONS dans les différents services de sa maison et qu'il espère continuer à mériter l'encouragement public.—Les prix sont très-modérés.—Des voitures sont à la disposition des visiteurs pour les mener aux différents Dépôts de Chemins de Fer ou Embarcadere de Bateaux à Vapeur, sans charge.
SERAFINO GIRALDI.
Montréal, 16 avril—smk

AVIS.
A l'Assemblée générale des Notaires du Ressort de la Chambre des Notaires de Montréal, tenue le 4 du courent, il fut résolu "que cette Assemblée et l'Election des Membres de la dite Chambre qui désirerait se faire à la suite d'icelle assemblée, soient remises et ajournées au 24 courant, à 1 heure P. M., au même lieu. Et que MM. les Notaires du Ressort de la susdite Chambre soient comme ils le sont par le présent avis instamment priés d'y venir."
H. LAPPARE, Sec.
C. N. M.
Montréal, 7 nov—sti
N. B.—Le "Montréal Gazette" est prié de reproduire cette annonce jusqu'au 22 courant.
H. L.

Compagnie d'Assurance mutuelle contre le feu de la Cite de Montreal.
LES DIRECTEURS SOUSSIGNÉS informent les citoyens de Montréal que cette Compagnie est maintenant en opération, et prête à assurer toutes les maisons d'habitation et leurs dépendances, à des taux extrêmement bas. Ils invitent en consequence les personnes qui ont des propriétés à assurer, à s'adresser de suite au bureau de la dite Compagnie, No. 1 rue St. Sacrement où elles auront toutes les informations nécessaires.

Benj. Comte, président	J. B. Homier
J. L. Beaudry,	Galbraith Ward
Hubert Paré,	G. L. Rolland,
François Benoit	Eugène Lamoureux,
P. B. Badeaux,	

P. L. LeTOURNEUX,
Secrétaire.
19 octobre.—m

Produits a vendre.
LE Soussigné offre en vente les consignations suivantes dont il reçoit un approvisionnement régulier :—
FLEUR de choix, superfine, de fantaisie et extra, provenant de divers moulins situés dans les parties du Canada les plus fécondes en blé, prix du Marché.
BLÉ, POIS, &c., en gros ou en détail.
BEURRE frais et lots de transport reçus presque journellement durant la saison.
FROMAGE de deux laiteries
POISSON blanc, d'excellente qualité.
TINNETTES de Beurre de la grandeur convenable pour être livrées aux familles et au commerce de détail.
JOHN DOUGALL,
Marchand à Commission,
270, rue St. Paul.

AVIS
Aux parents et gardiens des jeunes gens dont les capacités commerciales s'accroissent journellement dans ce pays.

LE cours d'études professé par M. Healy sur la Tenue des Livres, l'Arrithmétique, &c, est si bien combiné qu'un enfant intelligent, ne possédant que les simples notions de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division, placé sous ses soins, deviendra apte ou compétent dans huit mois pour remplir une place de Teneur de Livres ou Comptable et recevra apres l'examen voulu, un diplome comme tel. Si toutefois il se trouvait des élèves qui, à l'expiration de ce terme, ne seraient point complétement préparés, Mr. Healy s'offre volontiers à leur donner un enseignement gratuit jusqu'à ce qu'ils soient jugés assez instruits pour recevoir un diplôme de capacité pour entrer dans un comptoir.
Les classes françaises et anglaises du matin et du soir sont actuellement ouvertes à des jours fixés.—Prix modérés.
M. C. HEALY, Principal.
M. N. T. DUMONTIER, de l'Université de Paris, Professeur français.
S'adresser au Principal, à la maison d'Ecole, Grande rue St. Laurent, No. 95.
12 nov

DEMENAGEMENT.
LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a transporté son établissement aux coins des Rues McGILL et LEMOINE.
Il tiendra comme par le passé un assortiment de Hardes Faites des plus étendues, et aussi Drap, Casimires fins, Tweeds, Vesting, &c., &c., &c., le tout dans le dernier gout,
A 25 POUR CENT A MEILLEUR MARCHE QU'AUCUN ETABLISSEMENU.
M. L. D. GAREAU.
21 mai.

LA COMPAGNIE
DE
L'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DU
COMTE DE MONTREAL.
AVIS
LA COMPAGNIE de l'ASSURANCE MUTUELLE contre le feu du COMTE' de MONTREAL, continue d'assurer les PROHRIETES des CULTIVATEURS et autres propriétés isolées, à une piastre par cent louis, pour trois ans ; avec un billet de prime de vingt piastres pour chaque cent louis d'assurés, pour être cotisé suivant les pertes et les dépenses de la Compagnie.
Elle n'assure pas dans les villes et les villages.
Le montant assuré maintenant excède deux millions de piastres (**2,000,000**).
P. L. LeTOURNEUX,
Montréal, 4 mars 1859—a

Situation demandee.
UNE personne désirerais se placer dans un magasin comme STORE MAN. Elle pourra procurer les meilleurs recommandations
S'adresser à ce bureau.
Montréal, 25 juin 1859.

AVIS.
Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu James Cameron, en son vivant de Montréal, aubergiste, sont par les présentes notifiées de les filer duement attestées, aux soussignés, au BUREAU de JOHN HELDER ISAACSON, Notaire Public, à Montréal. Et toutes personnes endettées envers la dite succession sont par les présentes notifiées de venir le payer sans délai, aux soussignés.
JOHN BOYD } Exécuteurs.
JOHN RENSHAW }
Montréal, 17 Sept. 1859.

Maison de Pension.
DEUX ou TROIS Messieurs trouveront une bonne pension, dans une famille canadienne, chez Mme. veuve Duprats, rue Vitré, No. 40, à cinq minutes de marche de la Place d'Armes, à un prix modéré.
13 sept—dm

LA ROYALE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE.
CAPITAL :—DEUX MILLIONS STERLINGS.
LE Soussigné à l'honneur d'informer le public que
M. J. LEANDRE BRAULT,
de cette ville, est autorisé à prendre des assurances de la part de cette compagnie.
H. L. ROUTH,
Agen.
No. 35, dans le même bureau que la Société de Construction Canadienne.
22 octobre.

TELLIER & BRAZEAU,
142, RUE St. PAUL.
Importateurs de Marchandises Seches, Pelleteries, &c., &c.,
ONT l'honneur d'informer MM. les Marchands de la Campagne, qu'outre leur assortiment de Marchandises Seches, ils ont en main un assortiment considérable de PELLETERIES MANUFACTUREES et NON MANUFACTUREES, qu'ils disposeront à TRES BAS PRIX et a des conditions tres libérales. L'assortiment se compose de—

Casques de Loutre teinte et naturelle,	Seal skin de la Mer du Sud,
Astracan,	Neutria Français,
Mouton de Perses et de Russie,	Ratmusqué teint, naturel etpiqué, long, rasé et sablé.

—AUSSI—

Victorines et Manchons d'Opossum, Ratmusqués, Ecureuils gris, sablé, brun et noir,	Gants et Mitaines de Ratmusqué,

—DE PLUS—
Un assortiment très considérable de Raquettes pour Dames, Messieurs et enfants avec souliers et Mitaines, de Moutons, d'Orignal et de Caribou.
22 sept.

Graines de Bled d'Automne.
LE succès obtenu par la culture du Blé d'Automne étant pleinement apprécié par nos agriculteurs, les soussignés en ont importé une quantité qui a été choisie avec beaucoup de soins, expressement pour la culture, et qui sera vendu en quantité pour satisfaire l'acheteur et à Bas Prix.
GREGORY & CIE.
Marchands de fleur et de graines.
37 Rue des Commissaires Montréal.
20 août.

Farine ! Farine !! Farine !!
LES Soussignés, Agents pour les moulins bien connus dont les noms suivent, reçoivent journellement leur assortiment régulier de
Farine en quarts et en poches
qu'ils offrent en vente, à des prix réduits, ainsi que SON et GRUE.
MOULIN MATILDA,
" MIRICKVILLE,
" GUERNESEY,
" KARLEM,
" CHESTER,
Farine du blé de la Mer Noire et écossais, en poches
MOULIN de KNICKERBOCKER
" de HOLMESDALE
" de UXBRIDGE,
" de VICTORIA,
" de SHARON,
Et ils sont toujours prêts à exécuter des ordres par l'entremise de leurs Agents à Toronto, pour Blé d'Eté et d'Automne et autres grains.
GREGORY & CIE.
37, Rue des Commissaires, Montréal.
16 aout 1859—tmk

BEURRE ! BEURRE !!
ON reçoit actuellement UN LOT CHOISI DE BEURRE.
A vendre par
GREGORY & CIE.,
37, Rue des Commissaires.
6 sept.

SON.
LES Soussignés viennent de recevoir 170 Tons. SON qui est actuellement emmagasiné au Canal.
Ils le vendront en LOTS pour satisfaire les ACHETEURS à PRIX REDUITS.
GREGORY & CIE.
37 Rue des Commissaires.

ON reçoit tous les jours les QUALITES de FLEURS SUIVANTES si bien connues (Strong Bass.)
Moulin MATILDA,
" MIRICKVILLE,
" GUERNESEY,
" SPENCERVILLE,
—AUSSI—
En quart, venant directement de moulins. Notre assortiment ordinaire de fleur de choix, de goût, superfines, extra, et de qualités inférieures, que nous offrons aux PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.
GREGORY & CIE,
37 Rue des Commissaires.

BLED.
LES soussignés exécuteront des ordres pour BLED et autres PRODUITS DU HAUT-CANADA, avec célérité aux plus bas prix du marché, par l'entremise de leur maison à Toronto.
GREGORY & CIE,
37 Rue des Commissaires.
27 octobre.

ARRIVÉE
DU
GREAT EASTERN
A
PORTLAND.
CHEMISES GREAT EASTERN !!
LA santé porte au plaisir. Dans ces mauvais temps d'Automne, nous invitons nos amis à visiter les CHEMISES DE FLANELLE DE TOUTES COULEURS que l'on peut admirer dans es vitrines de
P. B. BADEAUX,
RUE NOTRE-DAME,
63
Que les milliers qui se proposent d'aller voir le vapeur LEVIATHAN à Portland,
N'OUBLIENT PAS
DE
SE PROCURER
LA
VRAIE CHEMISE GREAT EASTERN!!!
Montréal, 27 sept

ATELIER DE RELIEURS.
GUILBAULT & JANOTTE
Les Soussignés viennent d'ouvrir un ATELIER DE RELIURE
des mieux organisés,
dans la maison en face de la Librairie de MM. J. B. ROLLAND & FILS.
Les nouvelles presses et outils dont ils sont pourvus les mettent en état d'exécuter toutes espèces de Relieures avec célérité et au plus bas prix possible.
Ils ont servi l'un et l'autre plusieurs années comme contre-maîtres, dans nos premiers Ateliers de Relieure : Mr. Guilbault chez MM. Beauchemin & Payette, et Mr. Janotte chez M. J. B. Rolland, où l'on peut être renseigné sur leur capacité.
GUILBAULT & JANOTTE
1re. porte de la rue Ste. Amable.
24 mai—k

ROBES DU NORD.
LES SOUSSIGNES AYANT FAIT L'ACQUISITION de la totalité des
ROBES DE BUFFLE
de la COMPAGNIE de la BAIE D'HUDSON, IMPORTÉES CETTE ANNÉE, les offrent en vente.
Elles sont assorties comme de coutume et de bonne qualité, et seront vendues à des prix réduits pour argent comptant ou de bons billets.
BOYER & HAWLEY.
17 sept.—qmk

PIERRE R. FAUTEUX,
IMPORTATEUR
DE MARCHANDISES SECHES,
Informe le public qu'il vient d'ouvrir un Magasin, près du Marché Bonsecours,
No. 112, RUE SAINT PAUL,
VOISIN DE THOMAS TIFFIN, Ecr.
où il aura constamment en main un grand Assortiment de MARCHAFDISES FRANÇAISES ET ANGLAISES,
Hardes Faites a bas prix
qu'il vendra en GROS et en DETAIL.
—AUSSI :—
Toutes sortes d'EPICERIES ET PROVISIONS qu'il vendra en GROS SEULEMENT.
UN SEUL PRIX
Il reçoit continuellement par les steamers de la ligne canadienne, les NOUVEAUTÉS les mieux choisies des Marchés d'Europe, qu'il disposera à trés-bas prix pour ARGENT COMPTANT.
Montréal, 22 sept.—tmk

Dissolution de Société.
LA SOCIETE qui a existé ci-devant entre DOYON, TURGEON & MONAT a été de ce jour dissoute de consentement mutuel.
MOISE YVES DOYON,
THEOPHILE TURGEON,
LOUIS MONAT.
LA Société TURGEON & MONAT est seule autorisée à régler les affaires de la ci-devant société,
DOYON, TURGEON & MONAT.

MAISON CANADIENNE.
TURGON & MONAT.
ENSEIGNE
DU PAVILLON TRICOLORE
DEUXIEME PORTE
DU
PALAIS DE JUSTICE,
111
RUE NOTRE-DAME,
LES SOUSSIGNES ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreuses pratiques qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.
Le dernier steamer leur a apporté un Assortiment des PLUS BELLES ETOFFES POUR DAMES, et ils recevront DE TEMPS A AUTRE, les patrons de robes les plus nouveaux et les plus beaux.
L'ANCIENNE de leur maison et les efforts qu'elle fait pour rencontrer une part du patronage de public, lui en assure la continuation et ils espèrent, comme par le passé, fournir à leurs pratiques tout ce que l'on peut trouver dans leur ligne de commerce.
—DE PLUS—
Manteaux d'Ete en drap, Mantilles, Polkas, Chapeaux de paille, &c., pour Dames.

MARCHANDISES ENDOMMAGEES
par le dernier incendie arrivé le 19 avril dernier dans leur ancien magasin No. 136.
Ces marchandises quoi qu'endommagées sont encore d'une qualité superieure et enfin de faire place aux nouvelles marchandises reçues et à recevoir, les acheteurs trouveront beaucoup d'avantage à venir les voir.

HARDES FAITES.
Les Soussignés tiennent toujours leur magasin de MARCHANDISES SECHES ET DE HARDES FAITES, RUE ST. PAUL,
No. 134.
Leur Assortiment est des plus complèts et les Hardes sont faites sur les derniers patrons et avec des Etoffes les plus nouvelles.
Ils offrent aussi en vente un assortiment étendu de toutes espèces de chapeaux, feutres chapeaux de paille, &c., &c.
TURGEON & MONAT.
Montréal, 3 mai

LE Dr. LaROCQUE,
GRADUÉ DU COLLÈGE McGILL, ci-devant de Rigaud, après une pratique de 12 ans à la campagne, a ÉTABLI SON BUREAU vis-à-vis chez le Dr. TRUDEL, Petite Rue St. Jacques, No. 14.
Consultation à toute heure de la journée les pauvres GRATIS.
Montréal, 3 juil 1859.—sm

NOUVELLE MAN FACTURE
DE
POELES, MONTREAL.
GRAND POELE DOUBLE
VICTOR 'A"
POUR LA CUISINE
EST MAINTENANT EN VENTE.
CE POELE EST LE
Grand évènement de l'année 1858
Nouvel Ere dans le progrès du Canada.
IL est destiné à être d'une grande utilité, commode et d'être d'un grand comfort pour le peuple, dans toute cette partie du monde, tant pour le chauffage d'une maison que pour la bonne cuisine.
Le public est invité respectueusement d'arrêter l'examiner.
A. BREWSTER,
250½, rue St. Paul.
Montréal, 24 1êe

AVIS.
MM. LORANGER & FRÈRES, Avocats, tiendront, à l'avenir, UN BUREAU à St. Jérôme dans le district de Terrebonne.
LORANGER & FRÈRES.
Montreal, 3 sept. 1859

J. W. DEMERS
MARCHAND A COMMISSION, MONTREAL
Rue Montcalm, près du bord de l'eau.
Pour Planches, Madriers, Collombage, Bois de corde et de la brique, &c., qui seront pour vendre au Quai ou à son Clos.
Montréal. 18 avril 1858—y

Omnibus a vendre.
UN magnifique OMNIBUS NEUF que l'on pourra voir à la manufacture de M. Leduc, rue St. Antoine.
Le propriétaire le vendra au-dessous du prix contant.
Montréal, 16 jnui

Scrofule ou Ecrouelle.
C'est une maladie organique, une corruption du sang au moyen desquelles ce fluide devient vicié et faible. Lors de sa circulation, il parcourt tout le corps et peut faire éruption sur une partie quelconque. Nul organe n'est exempt de ses attaques et il n'en est aucun qu'il ne puisse détruire. La tante scrofuleuse est diversement causée par des maladies mercurielles, la débauche, une nourriture malsaine, un air impur, le vice et par dessus tout l'infection vénérienne. Quelle que soit son origine, elle est héréditaire dans la constitution, se transmettant des parens aux enfans jusqu'à la troisième et quatrième génération. Cette maladie semble être en verité le chatiment de celui qui dit :—"Je transmettrai les iniquitées des pères sur leurs enfans."
Les effets de ce mal se font pressentir par un lé, ôt sangain de matière corrompue ou ulcérée qui, dans les personnes, le foie et les organes intérieurs, est appelé tubercules ; dans les glandes, enflures, et à la surface du corps, éruptions ou plaies. Cette corruption qui origine du sang affaiblit l'énergie vitale de telle sorte que les constitutions scrofuleuses souffrent non seulement des maladies [illegible] mais moins résister aux attaques des autres maladies. Il en résulte conséquemment qu'un grand nombre de personnes succombent à des maladies qui, quoique non scrofuleuses de leur nature deviennent fatales par cette infection dans le système. La plupart des consomptions qui déciment l'espèce humaine proviennent de ce mal, et plusieurs autres fatales affections du foie, du cerveau, des intestins et véritablement de tous les organes ont leur source dans la même cause.
Un quart de notre population est scrofuleux, infecte qu'il est de cette infection cachée qui mine la santé. Pour la repousser du système il faut régénérer le sang par des remèdes alternatifs, et lui rendre la vigueur par une saine nourriture et par l'exercice.

L'extrait mélangé de Salsepareille D'AYER
est la plus efficace remède que l'habileté médicale de notre époque ait pu découvrir pour cette maladie partant aussi prévalente que fatale.
Cet extrait est composé des plus actifs remède qui aient jamais été inventés pour l'expulsion de cette impureté du sang et pour sauver le système de ses déspstreuses conséquences. Conséquemment on devrait l'employer pour la guérison de toutes les maladies de la peau, "St. Anthony's Fire, toutes Erésypèle, angelures, brûlures, tumeurs, dartres, rhumatisme, maladies siphylitiques hydropesie, dyspepsie, débilité et en verité pour toutes les maladies qui originent d'un sang impure ou vicié. La croyance populaire dans l'impureté du sang est véritablement fondée, car es écreuelles ne proviennent que d'un sang dégénéré. La vertu particulière de cette salsepareille consiste à purifier et régénérer ce fluide vital sans la pureté duquel la santé est impossible à toutes les constitutions souillées par la maladie.

Les Pillules cathartiques d'AYER,
APPLICABLES A TOUTES LES FAMILLES, SONT COMPOSEES DE MANIERE A GUERIR RADICALEMENT TOUS LES CATHARRES.
Leurs vertus pénétrantes, nettoyent et régénèrent tous les organes humaine. Comme conséquence des vertes de ce remède le malade, courbé sous le poids de la maladie est étonné de voir sa santé et ses forces phisiques rendues par ce simple remède.
Ces pillules guerissent non-seulement les maladies journalières, mais aussi beaucoup de maux dangereux. L'agent ci-dessous nommé veut bien communiquer gratis mon Almanach américain contenant le cas de guérison de mon remède et la manière de s'en servir, savoir :—constipation, brulement de cœur, mal de tête provenant d'un estomac dérangé, nausées, indigestion, inaction morbide des intestins, flatuosités, perte d'appétit, jaunisse et toutes autres maladies provenant de l'obstruction des fonctions du corps.
PRÉPARÉ PAR
LE DR. J. C. AYER ET CIE.,
LOWELL, MASSACHUSETS.
Prix : $1 par bouteille ; six bouteille pour $5,
Nos remèdes sont vendus, en gros et en détail par LYMAN, SAVAGE & Cie., Droguistes, et chez tous les droguistes à Montréal, Québec, Trois-Rivières, St. Jean et partout.
20 oct 1859—sm

MAISON A VENDRE.

UNE MAISON EN BRIQUES à deux étages, coin des rues Ste. Catherine et Ste. Elizabethe.
CONDITIONS FACILES.
M. SANDERS,
N. 261, rue Ste. Catherine.
Montréal, 14 oct—mk

Bureau de Poste,
MONTREAL 20 Juin 1859
ARRIVÉE ET DEPART DES MALLE DE MONTRÉAL.

MALLES.	DUES.	FERMEES.
Québec, Danville par chemin de fer	1:30 P M ous es jours lim. excepté	5:00 A. M., tous les jours lim exce (1)
Québec, par la rive nord	9:00 A M do mardi	4:00 P M do
Canada Oues Bytown et Haut-Canada	9.30 A M & 10:00 P M ...... de	5:30 A M & 6.3 P M do (2)
Laprairie Lacolle &c	9:30 A M ous les jours lim. excepté	2,15 P M
St. Jean, C.E.	9:30 A M & 0:00 P M do	4:00 A M & 2:15 P M do (3)
ETATS-UNIS excepté Portland	9:30 A M & 10,30 P. M. do	4.00 A M & 0:00 p. m do
St. Hyacinthe, Melbourne	1:30 P M & 7:00 P M do	5:00 A M 2,00 p m do
Portland et Island Pond	1:30 P M & 7:00 P M do	5:00 A M 2:00 p. m. (4)
St Jean, N. B. par Steamer de Portland	1:30 P M Mercredi et Samedi	2:00 P M Mercredi et Samedi
Chateauguay, & Beauharnois	7:30 P M tous les jours exc. le lim.	5:30 A M tous les jours excepté do
Lachine	10:00 A M & 7:30 P M do	5,30 A M & 2,00 P M
St. Remi Hemmingford et Plattsburg	10:00 A M tous les jours excepte le D.	2:00 P M do do
Chambly, St. Césaire &c	10.00 A M do	2:00 P M do do
St. Laurent, St. Eustache	7:00 A M do	7,30 A M do do
Ste. Thérèse, Ste. Rose, St Jérôme	7:00 A M do	7:30 A M do do
Terrebonne, N. Glasgow	5:00 P M do	6:30 A M do do
Carillon, Grenville, et St. Benoit	7:30 P M do	5:30 A. M. do do

Les lettres qu'on voudra faire enregistrer devront être rendues un quart d'heure avant la fermeture des malles:

(1) Les Sacs du conducteur sont ouverts jusqu'à.................... 6,30 a. m
(2) do do do 6,45 a. m. et 6,45 p. m.
(3) do do do 6,30 a. m. et 2,30 p. m.
(4) do do do 3,00 p. m.

Pierre Chenneville,
COLLECTEUR,
PORTEUR DE JOURNAUX,
DE
LTTRES FUNERAIRES &C. &C.
NO. 13 RUE ROUSSEAU, MONTREAL
13 septembre.

ON DEMANDE,
UNE chambre garnie ou non garnie dans une maison habitée par une famille Canadienne ou dans un Presbytère, dans ou près de Montréal, pour un Monsieur peut s'adresser au bureau de la "Minerve"
Montréal, 8 octobre.

POELES POELES
POELES DE CUISINE,
CHOISIS avec beaucoup de soin et garantis pour donner une entière satisfaction et l'on peut en faire usage avec des tuyaux à air chaud, si on le veut.
DEMI-POELES pour bois et charbon, en grande variété.
POELES DE SALON pour bois et charbon en grande variété.
POELES DE NOURRICES avec fours, &c.
BOX STOVES, de toutes grandeurs, de 15s à 60s chaque.
POELES SOURDS de Russie ou fer poli, avec de riches ornements avec de petits poêles dedans, de sorte que l'on peut en faire usage comme Poëles indépendants, s'il en est requis.
Tuyaux à trois branches, Tuyaux, &c.
—AUSSI—
Grilles américaines et Gardes-feu, nouveaux patrons, au-delà de 50 patrons, à des prix extraordinairement réduits.
GEO. HAGAR,
302 et 304, rue St. Paul.
27 oct—m

PAUL DENIS,
AVOCAT,
UE ST. VINCENT,—BATISSES SERAFINO
Mr. Paul Denis suivra les Circuits de Vaudreuil, Soulanges et Beauharnois.
Montréal, 25 aout

Vive le Vieux Remede
DU
VERMONT CONTRE LA TOUX.
ELIXIR BALSAMIQUE
VEGETAL DE
N. H. DOWNS
Nous devons dire que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle Angleterre, pendant plus de trente ans, et qu'elle toujours donné entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage ; nous ne connaissons pas un seul cas ou les gens en aient été mécontents et aient redemandé leur argent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de l satisfaire. Que dire de plus ! Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne lit ? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la Toux, le Rhume, les Fluxions, le Croup, l'Asthme, et toutes les Maladies de la Gorge, de la Poitrine et des Poumons, maladies qui toutes tendent à la Consomption. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances ; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce qu'en disent ses propriétaires, il est de votre intérêt de ne jamais changer pour un article qui peut être inférieur.
Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H Downs, et si on ne le tient pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents : F. E. PICAULT & FILS, coin des rues Notre-Dame et Bonsecour ; LAMPLOUG & CAMPBELL ; S. J. LYMAN & Cie., et A. BOMAN & JOHN BIRS & Cie., (Médical Hall.)
LE PRIX DE CET ARTICLE EST DE 50 CENT A UNE PIASTRE LA BOUTEILLE ET POUR LES BOUTEILLES D'ESSAI 25 CENT.
Depuis quelques mois seulement nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.
Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait, fabriqué par Jasper Curtis, de St. Albans, mais il n'est pas signé de la MAIN de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon on peut facilement la reconnaître au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas le signer du nom de N. H. Downs, parce que ce serait un faux.
Prenez garde de la contrefaçon de Jasper Curtis ! Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garranti, et signé de mon nom, à la plume.
Bouteille d'essai 25 cent.
N. H. DOWNS.
22 fev 1859—ak

Madame Veuve YON,
MAISON DE L'UNION ST. JOSEPH,
No. 248, Rue Ste. Catherine, SAGE-FEMME approuvée par la Faculté du Collège des Médecins du Bas Canada, demeure au No. ci-dessus, où on pourra la consulter tous les jours et réquérir ses services
Mme. Yon peut prendre quelques pensionnaires.
oMutréal, 29 janvier 1859.—ak.

Place de Commis demandée.
UN MONSIEUR, d'un certain âge, sachant les deux langues, désirerait trouver de l'emploie comme Commis, il pourrait aussi servir de copiste dans un Bureau et se rendre généralement utile. S'adresser à ce Bureau.
15 oct--

COMPAGNIE D'ASSURANCE et de COMMISSION
DU GREAT WESTERN.
BUREAU EN CHEF—Bâtisses de la Compagnie, 403, Walnut Street, Philadelphie.
Hon. C. C. LATHROP....Président.
JAMES WRIGHT, Secrétaire.
CAPITAL autorisé, $500,000. ACTIF, au-delà de $350,000
Assurance Maritime et contre le Feu
RISQUES MARITIMES SUR CARGAISON ET FRET.
Agence generale au Canada,
18, Grande Rue St. Jacques, Montréal.
Bureau Local du Canada.
[Autorisé à régler toutes les réclamations pour pertes en vertu des polices émanées en Canada.]
L'Hon. L. T. DRUMMOND, M. P. P., Président.

Thomas Morland, Ecr	Ed. S. Freer, Ecr.
Gordon McKenzie, Ecr.	S. H. Thompson, Ecr

BUREAU DE REFERENCE, QUEBEC.

Hon. G. Pemberton, Ecr	Isaie Gaudry, Ecr.
James Gillespie Ecr	William Withall

BUREAU DE REFERENCE, OTTAWA.

James Stevenson, Ecr.	E. McGillivray, Ecr.
Edward Griffin, Ecr.	Joseph Aumond, Ecr

Conseils permanent
Hon. L. T. Drummond, C. R. et M. P. P., pour le Bas-Canada.
Henry Eccles, Ecr., pour le Haut-Canada.
Avocats,
MM. Rose & Ritchie, Montréal,
MM. Crooks & Cameron, Toronto,
MM. Lewis & Penbey, Ottawa.
Banquiers.
La Banque Commerciale du Canada, Montréal.
Courtiers,
MM. Holmes & Kilby
Inspecteurs,
Hector Munro, Ecr., Canada Est.
E. H. Whitmarsh, Ecr., Canada Ouest.
ON peut se procurer le dernier état des finances, Formules d'Application, Polices et toutes autres informations, en s'adressant au Bureau de l'Agent général ou à aucun des Agents de la Compagnie en Canada.
J. LEANDER STARR,
Agent Général pour le Canada.
23 juil—ak

PELLETERIE A BON MARCHE EN GROS,
LES soussignés désirent informer leurs nombreuses pratiques et les marchands de la campagne qu'ils ont complété leur ASSORTIMENT DE PELLETERIES, et qu'ils ont maintenant en mains des Casques de Loutre, Neutria, Seal, Chien de Mer, Mouton, Vison d'Allemagne, Lapin, &c. Aussi :—des Boas, Victorines et Mitaines. Leurs Casques de Loutre sont de la première qualité et à très-bon marché, ayant été achetés avant l'augmentation des prix.
GRENIER, FILS & Cie.,
122, Rue St. Paul.
Montréal, 8 octobre 1859.—m

LE PARFAIT MUSICIEN
EST
PUBLIÉ
ET
PRET A ETRE LIVRÉ
LES SOUSCRIPTEURS qui n'ont pas reçu leurs copies feront plaisir au Soussigné en allant les chercher ou donner la direction comment ils doivent etre envoyés.
LE PARFAIT MUSICIEN
SERA ENVOYÉ PAR LA MALLE,
Poste payé,
AUX TAUX SUIVANTS:
Une copie— Brochée — 82 cents
" " Cartonnée—135 "
" " Reliée —169 "
S. T. PEARCE,
Editeur-Marchand de Musique,
19, Grande Rue St. Jacques.
Lontréal, 22 oct—m

PHOTOGRAPHIE.
M. Doane attire respectueusement l'attention du public sur son atelier de photographie situé No. 2 Place-d'Armes.
Photographie depuis la grandeur naturelle jusqu'à la plus petite miniature.
Daguerreotypes et Ambrotypes dans des boîtes ou dans des locquets.
M. D. prie particulièrement ceux qui désirent se faire prendre en groupe de venir avant nommer un jour pour poser afin qu'il puisse immédiatement s'en occuper lorsqu'ils se présenteront.
M. D. prendra des copies prise au Daguerréotype, Ambrotype et Photographie agrandit à l'état naturel ou reduit en miniature Photographie coloriées à l'huile ou autres couleurs.
Le public est respectueusement invité de venir examiner ces specimens, à ses chambres No. 2 (Place-d'Armes) en haut.
Deux jeunes garçons actifs sont demandés pour apprendre l'état. Personne ne devra se présenter sans savoir parler le Français et l'Anglais.
Montréal, 2 Nov. 1859.—ti

MOULINS A COUDRE A VENDRE
À 25 par cent meilleur marché que partout ailleurs. Moulins à coudre nouvellement patentés de Sloat, pour les familles, étant les plus favorits et les plus parfaits qui se soient vus. Quoique moins compliqués il sont garantis être plus durables, et peuvent coudre aussi vite que tout autre Moulin ; le Soussigné les tiendra en ordre pour cinq ans, sans charge extra à l'acheteur, et si ses moulins ne donnent pas parfaite satisfaction il remettra l'argent.—Il invite le public qui désire acheter un bon moulin à coudre, de visiter son salon de vente et examiner avant d'aller ailleurs.—Les Sociétés Charitables et les Sœurs en seront fournies à leurs propres prix.
Il y a eu plus de cinq mille des moulins à coudre patentés de Sloat, vendus aux Etats-Unis, à des familles et à des manufacturiers, durant l'année 1858.
Prix : de $40 à $50.— Empaquetés avec soin et envoyés dans aucune partie du Canada. On échangera de ces moulins pour des vieux de toute description.
—ASSI—
Moulins à coudre patentés et améliorés de Singer, de $40 à $80—tous complets de 12 à 18 pouces.—Ils sont garantis pour une année.—Le Soussigné a en sa possession, au-delà de 500 références des premiers manufacturiers.
SALON DE VENTE,
01, RUE NOTRE-DAME.
On peut aussi entrer par le magasin de valises de Clark & Bennets.
B. D. WALLACE,
Montréal, 14 oct—tmk

A VENDRE
"PROPRIETE LATOUR."
VENTE CONTINUÉE.
ON continue la vente des superbes lots de la "PROPRIETE LATOUR," Beaver Hall, à vente privée.—Bon titre.—Termes faciles. — Pour plan et conditions, s'adresser à
D. E. & C. F. PAPINEAU,
26, Petite Rue St. Jacques.
Montréal, 21 fév—k

CLOCHES D'EGLISE.
CLOCHES D'EGLISE
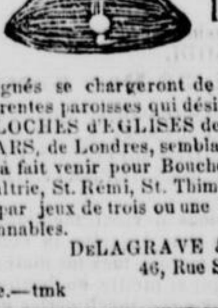
CLOCHES D'EGLISE
LES soussignés se chargeront de faire venir pour les différentes paroisses qui désirent se procurer des CLOCHES d'EGLISES de la fabrique des MM. MEARS, de Londres, semblables à celles qu'ils ont déjà fait venir pour Boucherville, l'Industrie, Lavaltrie, St. Rémi, St. Thimothée et St. Simon, soit par jeux de trois ou une seule, à des termes raisonnables.
DeLAGRAVE & Cie.,
46, Rue St. Gabriel.
1er octobre.—tmk

La Minerbe,
IMPRIMÉE ET PUBLIEE
PAR
Duvernay, freres,
RUE St. VINCENT, No. 10
LES *MARDIS, JEUDIS* ET *SAMEDIS*
MATINS.
Abonnement $4 par année
PAYABLE D'AVANCE.
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT TOUS LES VENDREDIS
Prix : $1 par annee
PAYABLE EXPRESSEMENT D'AVANCE.
Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date échue et payer ce qu'ils doivent, autrement l'envoi du journal leur sera continué.
Tarif des Annonces.
Six lignes et au-dessous 2s. 6d. pour la première insertion et 7½d. pour chaque insertion subséquente.
Dix lignes Et au-dessous, 3s. 4d., pour la première insertion et dix deniers pour chaque suivante.
Les insertions subséquentes qui ne seront pas ordonnées plus souvent qu'une fois par semaine, deux deniers par ligne.
ANNONCES ORDINAIRES.
Naissances ....1s 3d | Mariages.....2s 6d
Décès........1s. 3d.
Ces avis devront être accompagnés du taux requis, si non ils ne seront pas publiés.
Les notices spéciales paieront le prix ordinaire des annonces.
ARRANGEMENTS ANNUELS.
Un carré de 22 lignes £7 10s par an.
Un nemi-carré, 12 lignes 4 10s do
Celui qui annonce à l'année aura le privilège de changer ses annonces tous les trois mois.